

# Rapport annuel

Comptes combinés UMG Groupe VYV

**EXERCICE 2023** 







# **Sommaire**

1.	Rapport de gestion	3
1.1	Principes de l'UMG Groupe VYV	3
1.2	Environnement des marchés financiers	5
1.3	Faits significatifs	7
1.4	Compte de Résultat	11
1.5	Bilan	17
1.6	Evènements postérieurs à la clôture	20
1.7	Evolutions à venir	20
1.8	Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	20
2.	Comptes combinés	21
2.1	Bilan – Actif	21
2.2	Bilan – Passif	22
2.3	Compte de Résultat	23
2.4	Hors-bilan	24
3.	Annexes aux comptes annuels	25
3.1	Faits significatifs	25
3.2	Périmètre de combinaison du groupe	29
3.3	Principes comptables et méthodes d'évaluation	35
3.4	Changements dans les règles et méthodes ou de présentation	44
3.5	Notes sur le bilan	45
3.6	Notes sur le compte de résultat	61
3.7	Informations complémentaires	67





# 1. Rapport de gestion

# 1.1 Principes de l'UMG Groupe VYV

L'UMG Groupe VYV est régie par le Livre I du Code de la Mutualité. Elle a une vocation stratégique et prudentielle. Son activité principale consiste à :

- Prendre et gérer des participations, au sens du 10° de l'article L. 310-3 du Code des Assurances, dans des entreprises mentionnées aux articles L. 310-1 ou L. 310-1-1 du Code des Assurances, ou dans des entreprises d'assurance ou de réassurance dont le siège social est situé hors de France;
- Nouer et gérer des relations financières fortes et durables avec des entreprises d'assurance dépourvues de capital social, quelle que soit leur nature institutionnelle.

Les mutuelles affiliées à l'UMG Groupe VYV sont les suivantes :

- Harmonie Mutuelle
- Mutuelle Mare Gaillard
- MGFN

- MNT
- SMACL Assurances

# 1.1.1 Objet social de l'UMG Groupe VYV

Elle regroupe aujourd'hui 4 mutuelles et une société d'assurance mutuelle, par le biais d'une convention d'affiliation, dont l'objet est de :

- Définir les relations financières fortes et durables entre le membre affilié et l'UMG dans le cadre du mécanisme de solidarité financière prévu dans la convention ;
- Préciser les dispositions statutaires, notamment celles relatives à l'exercice de l'influence dominante ;
- Définir les obligations et engagements réciproques des Parties ;
- Définir les principes et modalités de fonctionnement et de partage des coûts entre l'UMG et les membres affiliés.

Les membres affiliés ont notamment convenu de confier à l'UMG la recherche, la mise en œuvre et la coordination de projets communs de développement et de coopération.

# 1.1.2 Engagement de l'UMG vis-à-vis des affiliés

L'UMG s'engage à l'égard du membre affilié à :

- Instruire et organiser la mise en œuvre de la coordination stratégique, des coopérations et des mises en commun de moyens décidés par le conseil d'administration de l'UMG dans l'intérêt de l'UMG et des membres affiliés ;
- Mettre en place les fonctions clés (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité, fonction actuarielle) au sein de l'UMG et, en concertation avec les membres affiliés, un dispositif approprié d'animation et de coordination desdites fonctions avec les fonctions analogues de chaque membre affilié;
- Elaborer les politiques groupe et s'assurer de l'adéquation entre lesdites politiques et les politiques propres à chaque membre affilié ;
- Instruire, proposer et mettre en œuvre le mécanisme de solidarité financière dans l'intérêt de l'UMG et des membres affiliés;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les membres affiliés se conforment aux engagements relatifs à la mise en œuvre de la solidarité financière pris dans le cadre de la convention d'affiliation ;
- Analyser toute demande d'un membre affilié s'inscrivant dans l'objet de la convention d'affiliation ou de celui de l'UMG, lui apporter, dans ce cadre, l'assistance, les conseils et le soutien qui lui seront nécessaires.





# 1.1.3 Engagements des affiliés

Les membres affiliés s'engagent à :

- Mettre en conformité leurs statuts avec les dispositions des statuts de l'UMG et de la convention d'affiliation;
- Réaliser des versements aux fonds d'établissement et de solidarité, souscrire à des titres financiers le cas échéant, payer une cotisation statutaire pour le financement des frais de fonctionnement de l'UMG et financer des investissements de l'UMG;
- Adhérer à la convention de combinaison.

# 1.1.4 Combinaison des comptes

L'UMG Groupe VYV étant l'entité combinante du Groupe, elle produit les comptes combinés ici présentés.





# 1.2 Environnement des marchés financiers

# 1.2.1 Environnement macro-économique

Après un mauvais millésime 2022, les marchés financiers ont su rebondir en 2023 pour afficher, in fine, des performances à deux chiffres sur les classes d'actifs les plus dynamiques. Le chemin fut sinueux dans un contexte de ralentissement économique et de risques géopolitiques accrus. Pris en étau courant octobre entre le déclenchement des hostilités entre Israël et le Hamas et la peur d'un embrasement à toute la région, une économie européenne en stagnation, une Chine au point mort en dépit des stimuli budgétaires du gouvernement, et les discours inflexibles des banquiers centraux quant à leur volonté de combattre l'inflation, certains indices phares s'enfonçaient même en territoire négatif à 2 mois du terme de l'année civile. Les fondamentaux économiques et financiers ont finalement obtenu gain de cause : la récession a été évitée, les marges ont résisté et la désinflation est arrivée.

La croissance économique des États-Unis a déjoué les pronostics de récession en 2023, se permettant même d'accélérer par rapport à l'année précédente (2,5% contre 1,9%). Sans être alarmante, la situation économique en Zone Euro est moins reluisante. L'économie européenne a échappé de peu à la récession en fin d'année, mais elle affiche une maigre croissance de 0,5% sur l'ensemble de 2023. Le retour à des règles budgétaires plus strictes pour réduire les déficits publics, la contraction du crédit qui pèse sur l'investissement et la consommation des entreprises comme des ménages et les exportations qui pâtissent du ralentissement de la demande mondiale sont les principaux facteurs explicatifs. Tandis que les banques centrales ont continué le resserrement de leur politique monétaire en début d'année face à une inflation à des niveaux records depuis 20 ans (inflation Zone Euro à 9,2% en décembre 2022), l'atténuation des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la baisse des prix de l'énergie ont ramené celle-ci à des niveaux plus acceptables (2,9% en décembre 2023 en Zone Euro) et laissé entrevoir l'approche d'un pivot des grandes banques centrales entraînant un rallye de fin d'année sur les marchés financiers (sept semaines d'affilée de progression entre début novembre et mi-décembre, une série inédite en près de six ans).

La quasi-totalité des actions mondiales ont des performances supérieures ou proches des 20 % à l'exception de la Chine qui signe une 3e année consécutive de baisse. Aux États-Unis, le S&P 500 enregistre une hausse significative (26,3 %) principalement tirée par le rebond extrêmement fort des valeurs technologiques. Ainsi le Nasdaq 100 signe sa meilleure année depuis 1999 avec un gain s'approchant des 54 %. 2023 restera dans les mémoires comme l'année du boom de l'intelligence artificielle et la naissance de l'expression « The Magnificent 7 » (Apple, Microsoft, Amazon, Nvidia, Alphabet, Meta et Tesla), qui ont bénéficié de l'enthousiasme des investisseurs (plus de 70% de progression en moyenne sur l'année). En Europe, même si le poids des valeurs technologiques est moins important, les actions bondissent toutes malgré une situation macroéconomique plus dégradée. En termes de progression par pays, l'Italie et l'Espagne gagnent respectivement 34,35 % et 28,06 % devant la France et l'Allemagne qui progressent de concert de plus de 20 % grâce au rebond des valeurs bancaires.

Malgré la hausse des taux monétaires, les obligations se sont en moyenne détendues au cours de l'année signant des performances très positives quel que soit le compartiment. Le FTSE Euro MTS Global (indice obligataire souverain de la zone euro) enregistrait une performance de 7% cette année, satisfaisante mais insuffisante pour effacer la perte de 18% de 2022. Concernant les obligations d'entreprises, que ce soit l'Investment Grade (notées entre AAA et BBB-) ou le high yield (haut rendement plus risqué), les deux segments ont enregistré de belles performances. Ainsi, le iBoxx IG EU a gagné près de 9% cette année, quand le haut rendement iBoxx HY EU flirtait avec les 12%.

# 1.2.2 Impact sur les portefeuilles

Les belles performances des actifs cotés bénéficient au portefeuille consolidé Groupe qui signe une performance positive de 1,3% sur l'année 2023. Certains vents contraires pénalisent toutefois certaines classes d'actifs. La hausse des taux et des tarifs énergétiques pour le consommateur final ainsi que les coûts de rénovation des passoires thermiques (réglementation afférente transition écologique et décret tertiaire) exercent une pression baissière sur les prix de l'immobilier. Ainsi, nos actifs immobiliers (en direct ou via fonds d'investissement) voient leur valorisation diminuer de près de 8% et leur stock de plus-values latentes de 20%. Les actions non cotées subissent également la hausse des taux,





dans une moindre mesure toutefois que l'immobilier. Même si la valeur de réalisation progresse substantiellement (+2,7%) compte-tenu des investissements opérés sur le segment des fonds de private equity dans le courant 2023, le stock de plus-values latentes diminuent de 4,1%. A l'inverse, les fonds infrastructures et dettes privées, qui offrent des rendements basés sur des taux d'intérêt variables, intéressants dans le contexte économique actuel, sont peu impactés. En dépit du renforcement conséquent sur les 2 types de support (valeurs nettes comptables respectives en hausse de 32% et 68%), le stock total de plus-value progresse de près de 9%.

Les entités qui composent le Groupe VYV représentent 24,5 milliards d'euros de placements financiers en valeur nette comptable au 31 décembre 2023. Ces placements sont essentiellement effectués via des actifs obligataires pour environ 54% du portefeuille, par des actifs de rendement / OPCVM pour 29%, et de l'immobilier pour 7%.

Les valorisations se sont appréciées en 2023, conduisant à une amélioration de la plus-value latente, s'élevant à 2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2023.





# 1.3 Faits significatifs

# 1.3.1 Sur l'activité du groupe

#### 1.3.1.1 Notation Fitch

Le 14 décembre 2023, Fitch Ratings a confirmé la note « A+ » de solidité financière du Groupe VYV. La perspective de notation est « Stable ». La note « A+ » concerne les entités suivantes :

- Harmonie Mutuelle
- MGEN
- Mutex
- MNT

Dans son évaluation, Fitch souligne quelques-uns des points positifs du Groupe VYV :

- La solidité du groupe ;
- Sa position de leader en assurance santé en France;
- Son faible niveau d'endettement ;
- La gestion prudente de ses actifs.

L'intégration de l'UMR est perçue comme un élément de diversification et ne remet pas en cause la note du groupe.

La dette senior émise en Juillet 2019 est, quant à elle, toujours notée « A- ».

#### 1.3.1.2 Cession de SMACL S.A.

L'UMG Groupe VYV et SMACL Assurances ont cédé une partie de leurs parts détenues dans SMACL S.A. à la MAIF, pour une valeur de 1 €. La moins-value réalisée sur l'exercice pour les deux entités s'élève à - 30,3 M€.

#### 1.3.1.3 Hausse des taux d'actualisation

Le contexte de hausse des taux sur 2022 et les 10 premiers mois de 2023 a eu pour principaux effets :

- Sur les provisions techniques non-vie : passage d'un taux d'actualisation de 0,15% à 0,50% (impact + 99,4 M€ sur la marge technique);
- Sur les provisions pour indemnités de départ en retraite : passage d'un taux d'actualisation de 3,16% à 3,65% (impact estimé à + 8 M€);

Toutefois, la baisse des taux de fin d'année a permis de reprendre des dépréciations sur les valeurs mobilières de placements pour 10 M€ sur le périmètre VYV 3 et UMG.

## 1.3.1.4 Boni de liquidation Union Mutualiste Retraite

Suite à la liquidation de l'Union Mutualiste Retraite (Livre 2 du Code la Mutualité), le groupe a perçu un boni de liquidation pour 208,6 M€, comptabilisé en produit financier.

## 1.3.1.5 Provision des congés payés / arrêts maladie

3 arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 écartent les dispositions françaises en matière de congés payés et d'arrêts de travail, et confirment le principe de primauté du droit de l'UE sur le droit national. Ces arrêts améliorent les droits des salariés aux congés payés en matière d'acquisition de congés payés pendant un arrêt de travail. Des modifications au Code du travail sont à attendre pour le rendre conforme au droit de l'UE.





Pour faire face à ce risque, le Groupe VYV a comptabilisé une provision de 8 M€, portant à la fois sur des salariés présents au 31 décembre 2023, et sur des salariés ayant quitté l'entreprise, sur un historique de 1 an en moyenne, selon les entités.

# 1.3.2 Sur le périmètre

Les principaux mouvements de périmètre sur l'exercice sont les suivants (repris de manière plus détaillée dans la partie « Annexes aux comptes annuels ») :

## 1.3.2.1 Intégration de l'UMR S.A. dans le Groupe VYV

L'intégration effective de l'UMR S.A. en tant que filiale du Groupe VYV a été validée par les instances du Groupe VYV en dates du 19 janvier 2023 pour MGEN, du 11 janvier 2023 pour VVV Invest et du 2 février 2023 pour Harmonie Mutuelle. Les Conseils d'administration du 31 janvier 2023 ont validé le principe de cession des actions par l'Union Mutualiste Retraite au profit des entités appartenant au Groupe VYV (MGEN, Harmonie Mutuelle et VYV Invest).

Le dossier de notification et autorisation de prise de participation a été déposé auprès de l'ACPR le 30 janvier 2023. Par décision du 13 avril 2023, le collège de supervision de l'ACPR a autorisé l'acquisition directe des participations par la MGEN et VYV Invest au capital d'UMR S.A..

L'Union Mutualiste Retraite ainsi que les entités du Groupe VYV (MGEN, VVV Invest et Harmonie Mutuelle) ont signé le contrat de cession d'actions le 30 avril 2023, actant ainsi le transfert de propriété des actions vers les entités du Groupe VYV le même jour, dans les proportions suivantes : MGEN 51%; Harmonie Mutuelle 3% et VYV Invest 46%. Par la suite, en décembre 2023, VYV Invest a cédé 11% à Esprit Retraite (opération acceptée par l'ACPR le 1er décembre 2023).

Le prix d'acquisition de l'UMR S.A. a été établi à partir de la valeur comptable, réévaluée des éléments latents que sont les résultats futurs attendus et diminuée par la prise en compte d'un coût en capital en lien avec les risques (notamment financiers) que porte l'UMR S.A. Cette valorisation a été faite à partir des éléments à fin septembre 2022, dans un contexte où les taux étaient remontés brutalement et récemment en lien avec la hausse de l'inflation mais avec un risque de baisse encore très présent. La valeur de l'UMR S.A. (coût d'acquisition) a été ainsi déterminée et fixée à 197,7 M€ (soit 302,1 M€ de VNC augmentée 88 M€ de résultats futurs et diminuée 192 M€ de coût en capital), faisant ainsi apparaître un écart d'acquisition négatif de 104,4 M€. Selon la réglementation comptable en la matière, l'écart d'acquisition négatif est, selon les cas :

- Enregistré en résultat dès la première année lorsque l'on considère que l'écart d'acquisition reflète soit une rentabilité durablement insuffisante de l'entreprise acquise soit une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses;
- Amorti sur une durée correspondant à l'horizon estimé de retour à la profitabilité lorsque le prix reflète une rentabilité jugée insuffisante au moment de l'acquisition.

Le niveau de prix retenu lors de l'acquisition de l'UMR S.A. n'est pas le reflet d'une « bonne affaire » ni celui d'une rentabilité durablement insuffisante car il est attendu sur un horizon moyen terme que l'UMR S.A. :

- Développe une stratégie de diversification permettant de limiter l'attrition du portefeuille historique et de générer de nouvelles sources de profits (sur un horizon nécessairement assez long, potentiellement sur une durée de 10 ans pour en avoir les pleins effets)
- Adapte son niveau d'exposition aux risques, notamment financiers en agissant notamment sur son allocation stratégique et son gap de duration (mise en œuvre sur un horizon de 3 ans environ).

La durée d'amortissement devant coı̈ncider avec l'horizon auquel on estime que la profitabilité sera stabilisée, c'est-àdire lorsque l'ensemble des projets prévus sera arrivé à maturité, le groupe VYV fait le choix d'amortir, sur un horizon de 10 ans, l'écart d'acquisition négatif généré par l'acquisition de l'UMR. Par ailleurs le groupe suivra périodiquement la correcte mise en œuvre et l'efficacité des actions envisagées.





Pour l'exercice 2023, considérant le prorata temporis à compter du 30/4/2023, la reprise de l'écart d'acquisition s'élève à + 7,0 M€, comptabilisé en résultat exceptionnel.

Aucun compte pro-forma n'étant établi, nous présentons ci-dessous, le poids de l'UMR S.A. par rapport au total consolidé.

En M€	UMR S.A.	Comptes combinés 31/12/2023	% du bilan combiné
Eléments de compte de résultat			
Cotisations	81,8	7 780,1	1,1%
Prestations	-365,9	-6 812,1	5,4%
Résultat financier	311,1	785,1	39,6%
Résultat net	17,8	178,6	9,9%
<u>Eléments de Bilan</u>			
Placements des entreprises d'assurance	8 996,7	23 606,9	38,1%
Provisions techniques	8 872,3	20 109,4	44,1%
Total Bilan	9 225,1	31 677,8	29,1%

# 1.3.2.2 Intégration d'Esprit Retraite

Esprit Retraite est une entité du Livre 3 du Code de la Mutualité. Elle exerce une activité de prévention et d'accompagnement à la retraite, auprès des adhérents de l'UMR S.A.

Esprit Retraite a de plus des administrateurs communs avec UMR S.A. et détient 11% de cette dernière. Il a donc été décidé de combiner Esprit Retraite à compter de 2023. L'intégration de cette entité se traduit par un apport en fonds propres pour 3,8 M€.

# 1.3.2.3 Sous-Groupe SAFM

- Acquisition d'une nouvelle structure, Pompes Funèbres Gueugnon, générant 0,4 M€ d'écart d'acquisition;
- Fusion de 6 entités au cours de l'exercice dans SAFM.

Le sous-groupe SAFM intègre ainsi 10 entités fin 2023 (contre 15 en 2022).

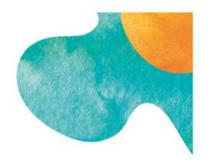
## 1.3.2.4 Sous-Groupe HDS

Acquisition par Harmonie Ambulance de 3 entités (Ambulances Argentin, Urgences 74, Urgences 74 Rumilly) pour un prix total de 1,8 M€. Ces entités ayant été acquises en fin d'année 2023, et étant peu significatives, elles n'ont pas été consolidées en 2023. Elles seront tuppées en 2024.

#### 1.3.2.5 VYV Invest

- VYV Invest a cédé ses parts de Technosens (30%) pour un montant de 500 K€. L'actif net consolidé s'élevant à
   -267 K€, la plus-value consolidée ainsi générée s'élève à + 767 K€.
- Acquisition de 16% complémentaire de VYV IA, faisant ainsi passer la détention groupe de 52% à 68%. Le prix d'acquisition s'est élevé à 1.018 K€, pour une quote-part de situation nette à 478 K€, un écart d'acquisition complémentaire a été comptabilisé pour 540 K€.





• VYV Invest a cédé sa participation de 66,5% dans Europamut à MGEN. Dans le même temps, MGEN a acquis les 33,5% complémentaires auprès d'une société luxembourgeoise, pour un montant de 450 K€. Aucun écart d'acquisition n'a été comptabilisé, le montant étant non-significatif.





# 1.4 Compte de Résultat

Le résultat net consolidé, dégagé au titre de l'exercice 2023, est bénéficiaire de + 178,6 M€, à comparer au résultat 2022 de + 112,8 M€.

		Soins et					
En M€	Assurance	Accompag	Autres	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
		nement					
Cotisations Acquises	7 780,1			7 780,1	7 577,4	202,8	2,7%
Charges des Prestations d'Assurance	-6 812,1			-6 812,1	-6 388,7	-423,4	6,6%
Charges ou Produits nets des cessions en réassurance	-48,6			-48,6	3,1	-51,7	-1643,8%
Marge Technique (hors frais)	919,5			919,5	1 191,8	-272,4	-22,9%
% marge technique	88,2%			88,2%	84,3%		
Chiffre d'Affaires ou Produits des Autres Activités	48,3	2 529,1	64,2	2 641,7	2 509,9	131,7	5,2%
Autres Produits d'Exploitation	238,1	272,3	3,4	513,8	631,3	-117,4	-18,6%
Charges des autres activités	-396,4	-2 794,5	-99,1	-3 290,0	-3 159,2	-130,8	4,1%
Charges de gestion	-1 233,5			-1 233,5	-1 176,6	-56,9	4,8%
Autres produits nets non techniques	-50,9			-50,9	-109,0	58,1	-53,3%
Intersectoriels	-15,2	-13,3	28,6	0,1	0,0	0,1	
Frais de fonctionnement nets	-1 409,6	-6,3	-2,9	-1 418,8	-1 303,7	-115,2	8,8%
% frais de gestion	18,1%			18,2%	17,2%		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-490,2	-6,3	-2,9	-499,3	-111,8	-387,5	346,6%
Ratio combiné	106,3%			106,4%	101,5%		
Dotations aux amort./prov. des écarts d'acquisition	0,0	-1,3	-0,1	-1,4	-2,5	1,2	-46,3%
Résultat financier	772,2	8,4	4,6	785,1	281,2	503,9	179,2%
Résultat exceptionnel	40,8	7,6	0,0	48,4	25,9	22,5	86,7%
RESULTAT AVANT IMPOT	322,8	8,4	1,5	332,7	192,8	140,0	72,6%
Impôts sur les Résultats	-145,4	-4,2	-1,7	-151,3	-33,3	-118,0	354,0%
Quote-part dans les résultats des ent. mises en équiv.	0,9	0,0	-0,8	0,2	-40,9	41,1	-100,4%
Intérêts minoritaires	-2,2	-0,2	-0,7	-3,0	-5,7	2,7	-46,8%
RESULTAT NET (part du groupe)	176,1	4,1	-1,6	178,6	112,8	65,7	58,3%

# 1.4.1 Commentaires généraux sur l'activité

• Le résultat net de l'activité « **Assurance** » s'élève à 176,1 M€ au 31 décembre 2023. Les principaux contributeurs sont :

-	MGEN (y compris les SCI Philgen et Marcel Rivière) :	+ 100,8 M€
-	Esprit Retraite :	+ 40,2 M€
-	Mutex:	+ 34,1 M€
-	MNT:	+ 23,3 M€
-	UMR:	+ 18,0 M€
-	Harmonie Mutuelle (y compris HM Foncière et Lieux de vie) :	- 11,4 M€
_	SMACL ·	- 32 3 M£

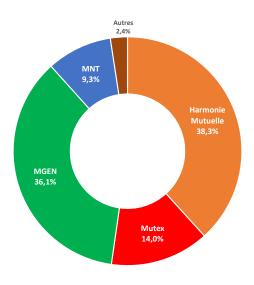
Le résultat net du Groupe VYV a principalement été marqué par une hausse des taux techniques de 0,15% à 0,50% (+ 99,4 M€ sur la marge technique), ainsi qu'à des effets non récurrents, tels que le boni de liquidation de l'UMR (150,8 M€ net d'IS) et une dépréciation exceptionnelle de - 30 M€ sur les titres SMACL SA.

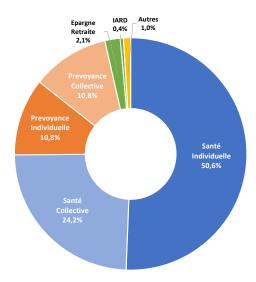
- L'activité « Soins et Accompagnement » connait un bénéfice de 4,1 M€, intégrant l'impact positif des mesures de soutien de la part des tutelles.
- L'activité « Autres » présente un résultat de 1,6 M€ principalement lié aux résultats déficitaires de KRG et EGAS.





# 1.4.2 Cotisations acquises: 7.780 M€





Les cotisations acquises brutes 2023 s'élèvent à 7.780 M€. L'augmentent de + 203 M€ s'explique principalement par :

- Sortie de périmètre de MGEFI (- 257 M€);
- Intégration de l'UMR (+ 82 M€, correspondant à 8 mois d'activité);
- Une augmentation sur les autres entités (périmètre constant) de 378 M€, soit une hausse de 5,2% principalement liée à des effets d'indexation tarifaires et de renouvellement de portefeuille.

A noter une augmentation de l'activité « Epargne-Retraite » par rapport à 2022, compte-tenu de l'intégration de l'UMR.

# 1.4.3 Charges des prestations brutes assurance : 6.812 M€

Charges des prestations brutes d'assurance (en M€)	Montant 2023	Montant 2022	Variation 2023 / 2022	Variation en %
Prestations et Frais de gestion	6 645,5	6 509,1	136,4	2,1%
Provisions mathématiques	-73,6	-182,5	108,9	-59,7%
Charges des provisions pour sinistres	75,2	-74,6	149,8	-200,8%
Variation de la provision pour égalisation	70,8	-63,0	133,8	-212,3%
Charges des autres provisions techniques	-9,5	104,3	-113,8	-109,1%
Participation aux résultats	103,7	95,5	8,2	8,6%
TOTAL	6 812,1	6 388,7	423,4	6,6%

Les charges de prestations brutes augmentent de 423 M€. Cette évolution s'explique par les effets conjugués suivants :

- Sortie de périmètre de MGEFI (- 232 M€),
- Intégration de l'UMR (366 M€, correspondant à 8 mois d'activité),
- Augmentation des prestations sur les autres entités (périmètre constant) de 289 M€ (+ 4,4%), en lien avec l'augmentation des cotisations.

Hors UMR (activité Epargne-retraite), le ratio P/C est quasiment stable, passant de 84,3% à 84,4%.



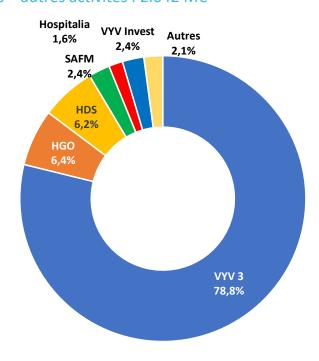


# 1.4.4 Résultat de la réassurance cédée : - 49 M€

Résultat de réassurance (en M€)	Montant 2023	Montant 2022	Variation 2023 / 2022	Variation en %
Cotisations réassurées	-503,2	-461,7	-41,5	9,0%
Prestations réassurées	398,2	422,3	-24,1	-5,7%
Commissions de réassurance	56,5	42,6	13,9	32,6%
TOTAL	-48,6	3,1	-51,7	-1643,8%

Les principaux contributeurs au résultat de la réassurance sont Mutex et MNT.

# 1.4.5 Chiffre d'affaires – autres activités : 2.642 M€



Le chiffre d'affaires des autres activités intègre :

- Le chiffre d'affaires des activités Soins et Accompagnement pour 2.529 M€, soit + 104 M€ (+ 4,3%) en comparaison avec 2022. Ce chiffre intègre les activités mutualistes (VYV 3 : filières cliniques, centres de convalescence, dentaire, optique, audio, pharmacie, petite enfance et EHPAD), ainsi que les activités capitalistiques (HGO, HDS, SAFM, Hospitalia). L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par :
  - Une croissance importante sur l'activité soins (+ 5,3%), et en particulier la MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique) et les SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation) ;
  - Une croissance de l'activité Accompagnement (+ 4,7%), en particulier l'activité d'aide aux personnes âgées ;
  - La croissance des activités Produits et services (+ 4,2%), en particulier l'activité Optique.
- Le chiffre d'affaires des activités des filiales VYV Invest pour 64 M€.
- Le chiffre d'affaires des « SCI d'Assurance » et de HM Foncière et Lieux de Vie pour 48 M€.





# 1.4.6 Autres produits d'exploitation : 514 M€

#### Ce poste comprend:

- Sur le secteur Assurance : les indemnités refacturées liées à l'intermédiation (indemnités de distribution, de gestion...);
- Sur les autres secteurs, les refacturations de charges à l'extérieur du groupe (loyers, mises à disposition, prestations de services...).

# 1.4.7 Charges des autres activités : 3.290 M€

Charges des autres activités (en M€)	Montant 2023	% du total	Montant 2022	% du total	Variation 2023 / 2022	Variation en %
Achats et charges externes	1 255,1	38,1%	1 200,1	38,0%	55,0	4,6%
Impôts et taxes	159,0	4,8%	150,2	4,8%	8,8	5,9%
Charges de personnel	1 595,5	48,5%	1 510,3	47,8%	85,2	5,6%
Autres charges d'exploitation	77,5	2,4%	111,0	3,5%	-33,4	-30,1%
Dotations aux amortissements et aux provisions	202,9	6,2%	187,7	5,9%	15,2	8,1%
TOTAL	3 290,0	100,0%	3 159,2	100,0%	130,8	4,1%

Ce poste est constitué principalement des achats consommés, des frais généraux, des charges relatives au personnel (y compris le personnel externe inclus dans le poste « Achats et charges externes »), ainsi que les impôts et taxes associés. La progression des charges est en lien avec les augmentations constatées sur les postes « Chiffre d'Affaires ou Produits des Autres Activités » et « Autres Produits d'Exploitation ».

## 1.4.8 Charges de gestion : 1.234 M€

Frais de gestion (en M€)	Montant 2023	% du total	Montant 2022	% du total	Variation 2023 / 2022	Variation en %
Frais d'acquisition	331,4	26,9%	310,5	26,4%	20,9	6,7%
Frais d'administration	316,9	25,7%	313,2	26,6%	3,7	1,2%
Autres charges techniques	585,3	47,4%	552,9	47,0%	32,4	5,9%
TOTAL	1 233,5	100,0%	1 176,6	100,0%	56,9	4,8%

Le taux de frais de gestion (y compris la ligne « intersectoriels ») se détériore de 0,5%, passant de 15,6% à 16,1%. Ce poste comprend :

- Les frais d'acquisition qui incluent notamment les frais des services chargés du développement, de l'établissement des garanties ou bulletins d'adhésion ;
- Les frais d'administration qui comprennent essentiellement les commissions de gestion et d'encaissement, les frais des services chargés de la gestion et de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux cotisations;
- Les autres charges techniques, qui ne peuvent être affectées ni directement, ni par application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par le plan comptable.

# 1.4.9 Autres produits nets de charges non techniques : - 51 M€

Il s'agit de la différence entre les autres produits et les autres charges non techniques des sociétés d'assurance. Les principaux contributeurs sur ce poste sont Harmonie Mutuelle, MGEN, Mutex et MNT.





# 1.4.10 Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition : - 1,4 M€

Les écarts d'acquisition ont été valorisés sur la base de la différence entre la valeur d'achat et les capitaux propres retraités de la société acquise, à la date d'acquisition. Les principales dotations concernent :

Groupe HGO: - 0,6 M€
 Groupe HDS: - 0,6 M€
 Yvon Assurance: - 0,1 M€

# 1.4.11 Résultat financier : + 785 M€

#### Ce poste comprend:

La quote-part de résultat financier allouée au résultat technique, pour les entités d'assurance : + 591 M€
 La quote-part de résultat financier alloué au résultat non-technique, pour les entités d'assurance : + 181 M€
 Le résultat financier des entités non-assurance : + 13 M€

#### Les principaux contributeurs sont :

UMR: +311 M€
 Mutex: +234 M€

MGEN: + 162 M€ (dont 151 M€ de boni de liquidation UMR)

Harmonie Mutuelle : + 25 M€
 MNT : + 14 M€

SMACL: - 27 M€ (principalement dépréciation des titres SMACL S.A.)

Esprit Retraite: + 55 M€ (principalement le boni de liquidation UMR)

UMG Groupe VYV : - 3 M€
 Secteur Soins et Accompagnement : + 8 M€

Le résultat financier a augmenté de 504 M€ par rapport à 2022, compte tenu de :

- L'intégration de l'UMR (+ 311 M€) et d'un moindre recours aux produits financiers, dans un contexte financier défavorable.
- Le boni de liquidation UMR (+ 206 M€), reçu par MGEN et Esprit Retraite.

# 1.4.12 Résultat exceptionnel : + 48 M€

Les principaux éléments significatifs sont les suivants :

Reprise de l'écart d'acquisition négatif Mutex (amorti sur 15 ans): + 18 M€
 Reprise de l'écart d'acquisition négatif UMR (amorti sur 10 ans): + 7 M€
 Produit exceptionnel lié au dossier Mediator: + 16 M€

La cour d'appel de Paris a déclaré les laboratoires Servier coupables dans l'affaire Médiator et les a condamnés à payer 16 M€ d'indemnités aux mutuelles du groupe.

• Autres (Plus-values de cession d'actifs, amortissement de subvention) : + 7 M€

# 1.4.13 Impôt sur les résultats : - 151 M€

L'impôt sur les résultats se compose :

D'une charge d'impôt exigible pour - 138 M€ (comptabilisée dans les comptes sociaux des sociétés soumises à l'IS).





• D'une charge d'impôt différé pour - 13 M€ (principalement baisse des déficits reportables activés chez MGEN).

# 1.4.14 Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence : + 0,2 M€

Les principales sociétés contribuant à ce poste sont :

Parnasse Garanties: + 0,9 M€
 Yvon Assurances: - 0,8 M€
 Viamedis: + 0,2 M€
 Energie Perspective (« EP »): - 0,1 M€

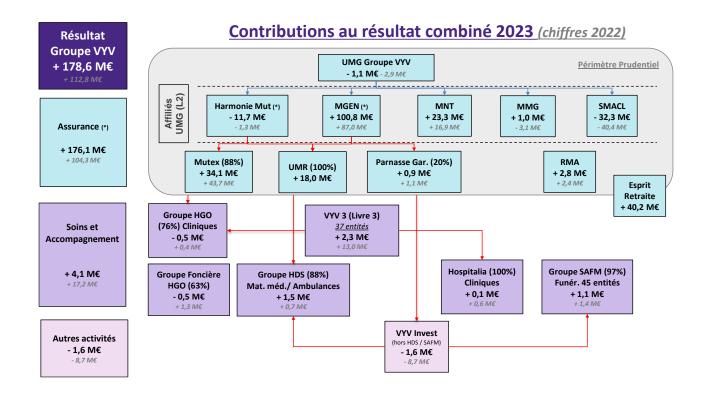
#### 1.4.15 Intérêts minoritaires : - 3 M€

Ce montant correspond à la quote-part de résultats excédentaires revenant aux minoritaires :

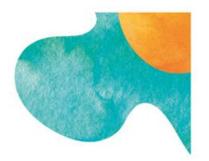
Mutex: - 2,1 M€
 Périmètre soins: - 0,2 M€
 Périmètre VYV Invest: - 0,7 M€

# 1.4.16 Résultat par entités / Sous paliers

Le résultat net de + 178,6 M€ est représenté sur l'organigramme ci-dessous :







# 1.5 Bilan

# 1.5.1 Actif (en M€)

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Ecarts d'acquisition nets	114,0	114,4	-0,4
Autres actifs incorporels	102,8	102,6	0,3
Placements des entreprises d'assurance	23 670,7	14 551,2	9 119,5
Placements des autres entreprises	797,2	688,9	108,3
Titres mis en équivalence	30,7	30,3	0,3
Part des cessionnaires et rétrocess. dans les provisions techniques	1 745,7	1 766,3	-20,6
Créances	2 924,9	2 612,0	312,9
Part des garants dans les engagements en substitution	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	1 406,5	1 349,7	56,8
Comptes de régularisation	885,4	707,9	177,5
Total actif	31 677,8	21 923,3	9 754,5

# 1.5.2 Passif (en M€)

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fonds propres	5 436,5	5 248,9	187,7
Intérêts minoritaires	156,1	166,7	-10,6
Passifs subordonnés	111,9	37,4	74,4
Provisions techniques brutes	20 109,4	11 153,3	8 956,1
Provisions pour risques et charges	363,6	299,8	63,8
Fonds dédiés	76,4	75,4	1,0
Autres dettes	5 169,2	4 764,1	405,1
Compte de régularisation	254,7	177,6	77,1
Total passif	31 677,8	21 923,3	9 754,5

Le total du bilan s'élève à 31 678 M€, à comparer au montant de 21 923 M€ au 31 décembre 2022. L'augmentation de 9 754 M€ est liée principalement à l'intégration de l'UMR.

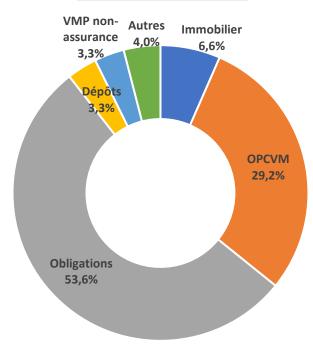




# 1.5.3 Placements financiers: 24.468 M€

Les placements financiers (en valeur nette comptable), sont répartis de la façon suivante :

# Répartition des placements (en Valeur Comptable, avant transparisation)



# 1.5.4 Titres mis en équivalence : 31 M€

Les titres mis en équivalence concernent :

- Parnasse Garanties pour 27 M€
- Des participations, filiales de VYV Invest pour 4 M€

# 1.5.5 Fonds propres : 5 437 M€

L'augmentation de 188 M€ s'explique par :

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 : + 179 M€
 L'intégration d'Esprit Retraite : + 4 M€
 L'augmentation des subventions d'investissement : + 7 M€
 Autres : - 2 M€

# 1.5.6 Intérêts minoritaires : 156 M€

Les intérêts minoritaires se répartissent de la façon suivante :

Mutex : 102 M€
 Foncière HGO : 32 M€





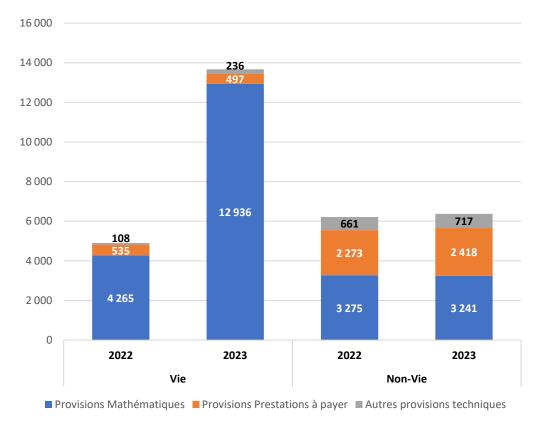
Périmètre VYV Invest : 8 M€
 Groupe HDS : 4 M€
 Medi France : 3 M€
 Groupe HGO : 4 M€
 Groupe SAFM : 3 M€

# 1.5.7 Provisions techniques : 20.045 M€

Les provisions techniques brutes de réassurance se répartissent entre :

- Pour l'activité vie : les provisions mathématiques, les provisions pour sinistres à payer et les provisions pour participation aux excédents.
- Pour l'activité non-vie : principalement les provisions mathématiques de rentes, les provisions pour sinistres à payer, les provisions pour égalisation contractuelles/transférables et les autres provisions techniques ;

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des provisions techniques (hors provisions en unités de compte), selon l'activité (vie / non-vie) et la nature des engagements.



L'augmentation des provisions mathématiques Vie s'explique principalement par l'intégration de l'UMR dans le Groupe.





# 1.6 Evènements postérieurs à la clôture

L'UMG Groupe VYV ainsi que les maisons du Groupe ont décidé d'engager l'externalisation de l'activité de gestion d'actifs à travers la cession de la société EGAMO, filiale détenue à 64% par le Groupe VYV à travers son véhicule d'investissement VYV Invest, 20% par l'UMR et 16% par MGEN, à un partenaire unique vers lequel serait ensuite transférée l'intégralité de la gestion d'actifs côtés, qu'elle soit réalisée par la société EGAMO ou par des sociétés de gestion externes.

Les Conseils d'administration de l'UMG Groupe VYV ainsi que des maisons du Groupe VYV ont validé les opérations dans leurs instances respectives approuvant ainsi la cession des titres au profit de la société OFI INVEST ASSET MANAGEMENT ainsi que le changement de gestionnaire d'actif qui en résulte lequel a fait l'objet d'une déclaration à l'ACPR au titre de l'externalisation d'activités importantes et critiques.

# 1.7 Evolutions à venir

Néant

# 1.8 Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, les structures concernées présentent une Déclaration de Performance Extra-Financière (« DPEF ») pour l'exercice 2023.

L'UMG Groupe VYV n'est pas soumise à cette obligation. En revanche, le Groupe VYV publie, de manière volontaire, une DPEF. Celle-ci couvre les obligations des structures concernées.





# 2. Comptes combinés

# 2.1 Bilan - Actif

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Actifs incorporels	216 803	216 924
- dont écarts d'acquisition	113 967	114 355
Placements des entreprises d'assurance	23 606 911	14 514 627
- terrains et constructions	1 603 462	859 792
- placements dans les entreprises liées	514 184	477 274
- autres placements	21 311 465	13 010 671
- dépôts auprès des cédantes	177 800	166 891
Placements représentant des engagements en uc	63 762	36 568
Placements des autres entreprises	797 158	688 907
Titres mis en équivalence	30 664	30 327
Part des cessionnaires et rétrocessionaires dans les provisions techniques	1 745 749	1 766 348
- part cessionnaires prov (v)	281 620	283 130
- part cessionnaires - (nv)	1 464 129	1 483 218
Créances	2 924 890	2 611 955
- Créances nées d'opération d'assurance, réassurance ou cessions en substitution	1 014 755	939 091
- Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
- créances sur les entreprises du secteur bancaire	968 844	758 428
- Autres créances	941 291	914 435
Part des garants dans les engagements en substitution		
Autres actifs	1 406 506	1 349 740
- autres immobilisations corporelles	1 345 776	1 288 635
- autres	60 730	61 105
Comptes de régularisation actif	885 354	707 864
Différence de conversion actif		
Total actif	31 677 797	21 923 261





# 2.2 Bilan – Passif

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres - Part Groupe	5 436 507	5 248 854
- fonds de dotation sans droit de reprise ou capital	2 148 230	2 139 293
- Réserves de consolidation et résultat	3 182 680	3 005 399
- Autres fonds mutualistes	105 596	104 161
Intérêts minoritaires	156 128	166 740
CAPITAUX PROPRES	5 592 635	5 415 594
Passifs subordonnés	111 860	37 426
Provisions techniques brutes	20 045 456	11 116 711
- provisions d'assurance vie	13 668 880	4 907 813
- provisions d'assurance non vie	6 376 576	6 208 899
Provisions techniques UC	63 933	36 583
Engagements techniques sur opérations données en substitution		
Provisions pour risques et charges	363 551	299 777
Fonds dédiés	76 394	75 444
Autres dettes	5 169 242	4 764 110
- dettes nées des opérations d'assurance et de ré assurance	1 610 649	1 569 729
- dettes envers les entreprises du secteur bancaire	660 391	570 486
- dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
- dettes représentées par des titres	500 001	500 001
- Autres dettes	2 398 201	2 123 894
Comptes de régularisation passif	254 725	177 615
Différence de conversion passif		
Total passif	31 677 797	21 923 261





# 2.3 Compte de Résultat

En K€	Activité Non vie	Activité Vie	Autres activités mutualistes (Livres 1 et 3)	Autres activités (SCI, SA/SAS, GIE, associations)	Intersectoriels	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
Cotisations émises	7 124 938	750 615			-88 306	7 787 247	7 586 339
Variation des cotisations non acquises	-7 102	0			0	-7 102	-8 974
Cotisations acquises	7 117 836	750 615	0	0	-88 306	7 780 145	7 577 366
Produits d'exploitation bancaire Chiffre d'affaires ou produits des autres activités Autres produits d'exploitation Produits financiers nets de charges	0 252 328 146 678		2 092 007 565 303	586 912 106 158	1	0 2 641 675 513 828 591 284	0 2 509 943 631 255 275 229
Total des produits d'exploitation courante	399 006	467 548	2 657 310	693 070			3 416 426
Charges des prestations d'assurance Charges ou produits nets des cessions en réassurance Charges d'exploitation bancaire	-5 921 490 -68 669	-951 656 -4 129			61 049 24 239	-6 812 097 -48 559 0	-6 388 668 3 145 0
Charges des autres activités			-2 672 571	-680 445	63 033	-3 289 983	-3 159 193
Charges de gestion	-1 473 167	-166 156	0	0	405 773	-1 233 549	-1 176 648
Total des charges d'exploitation courante	-7 463 327	-1 121 941	-2 672 571	-680 445	554 094	-11 384 189	-10 721 363
Transferts intersectoriels	0	0	0	0	69	69	-5
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	53 515	96 222	-15 261	12 625	-4 290	142 812	272 423
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition Autres produits nets non techniques						-1 351 142 914	-2 518 -103 041
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition						284 375	166 865
Résultat exceptionnel						48 367	25 909
Impôts sur le résultat						-151 316	-33 331
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES						181 427	159 442
Reports des ressources non utilisées des exercices antérieurs Engagements à réaliser sur ressources affectées							
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE						181 427	159 442
Quote part dans les résultats des entreprises en MEE						170	-40 913
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE						181 597	118 529
Intérêts minoritaires						-3 043	-5 723
RESULTAT NET (part du groupe)						178 554	112 806





# 2.4 Hors-bilan

# 2.4.1 Engagements des entreprises d'assurance

En K€	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements contractuels	441 282	463 010
Autre engagements reçus	47 904	13 456
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties de crédits	48 154	65 871
Autres engagements donnés	269 694	311 720

# 2.4.2 Engagements des autres entreprises

En K€	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements contractuels	60 585	60 852
Autre engagements reçus	6 758	8 620
ENGAGEMENTS DONNES		
Caution, nantissement, hypothèque et autres	152 008	195 047
Autres engagements donnés	77 284	69 213





# 3. Annexes aux comptes annuels

# 3.1 Faits significatifs

# 3.1.1 Sur l'activité du groupe

#### 3.1.1.1 Notation Fitch

Le 14 décembre 2023, Fitch Ratings a confirmé la note « A+ » de solidité financière du Groupe VYV. La perspective de notation est « Stable ». La note « A+ » concerne les entités suivantes :

- Harmonie Mutuelle
- MGFN
- Mutex
- MNT

Dans son évaluation, Fitch souligne quelques-uns des points positifs du Groupe VYV :

- La solidité du groupe ;
- Sa position de leader en assurance santé en France;
- Son faible niveau d'endettement ;
- La gestion prudente de ses actifs.

L'intégration de l'UMR est perçue comme un élément de diversification et ne remet pas en cause la note du groupe. La dette senior émise en Juillet 2019 est, quant à elle, toujours notée « A- ».

#### 3.1.1.2 Cession de SMACL S.A.

L'UMG Groupe VYV et SMACL Assurances ont cédé une partie de leurs parts détenues dans SMACL S.A. à la MAIF, pour une valeur de 1 €. La moins-value réalisée sur l'exercice pour les deux entités s'élève à - 30,3 M€.

#### 3.1.1.3 Hausse des taux d'actualisation

Le contexte de hausse des taux sur 2022 et les 10 premiers mois de 2023 a eu pour principaux effets :

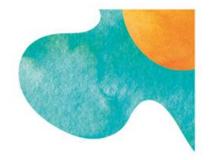
- Sur les provisions techniques non-vie : passage d'un taux d'actualisation de 0,15% à 0,50% (impact + 99,4 M€ sur la marge technique) ;
- Sur les provisions pour indemnités de départ en retraite : passage d'un taux d'actualisation de 3,16% à 3,65% (impact estimé à + 8 M€);

Toutefois, la baisse des taux de fin d'année a permis de reprendre des dépréciations sur les valeurs mobilières de placements pour 10 M€ sur le périmètre VYV 3 et UMG.

## 3.1.1.4 Boni de liquidation Union Mutualiste Retraite

Suite à la liquidation de l'Union Mutualiste Retraite (Livre 2 du Code la Mutualité), le groupe a perçu un boni de liquidation pour 208,6 M€, comptabilisé en produit financier.





# 3.1.1.5 Provision des congés payés / arrêts maladie

3 arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 écartent les dispositions françaises en matière de congés payés et d'arrêts de travail, et confirment le principe de primauté du droit de l'UE sur le droit national. Ces arrêts améliorent les droits des salariés aux congés payés en matière d'acquisition de congés payés pendant un arrêt de travail. Des modifications au Code du travail sont à attendre pour le rendre conforme au droit de l'UE.

Pour faire face à ce risque, le Groupe VYV a comptabilisé une provision de 8 M€, portant à la fois sur des salariés présents au 31 décembre 2023, et sur des salariés ayant quitté l'entreprise, sur un historique de 1 an en moyenne, selon les entités.

# 3.1.2 Sur le périmètre

Les principaux mouvements de périmètre sur l'exercice sont les suivants (repris de manière plus détaillée dans la partie « Annexes aux comptes annuels ») :

# 3.1.2.1 Intégration de l'UMR S.A. dans le Groupe VYV

L'intégration effective de l'UMR S.A. en tant que filiale du Groupe VYV a été validée par les instances du Groupe VYV en dates du 19 janvier 2023 pour MGEN, du 11 janvier 2023 pour VVV Invest et du 2 février 2023 pour Harmonie Mutuelle. Les Conseils d'administration du 31 janvier 2023 ont validé le principe de cession des actions par l'Union Mutualiste Retraite au profit des entités appartenant au Groupe VYV (MGEN, Harmonie Mutuelle et VYV Invest).

Le dossier de notification et autorisation de prise de participation a été déposé auprès de l'ACPR le 30 janvier 2023. Par décision du 13 avril 2023, le collège de supervision de l'ACPR a autorisé l'acquisition directe des participations par la MGEN et VYV Invest au capital d'UMR S.A..

L'Union Mutualiste Retraite ainsi que les entités du Groupe VYV (MGEN, VVV Invest et Harmonie Mutuelle) ont signé le contrat de cession d'actions le 30 avril 2023, actant ainsi le transfert de propriété des actions vers les entités du Groupe VYV le même jour, dans les proportions suivantes : MGEN 51%; Harmonie Mutuelle 3% et VYV Invest 46%. Par la suite, en décembre 2023, VYV Invest a cédé 11% à Esprit Retraite (opération acceptée par l'ACPR le 1er décembre 2023).

Le prix d'acquisition de l'UMR S.A. a été établi à partir de la valeur comptable, réévaluée des éléments latents que sont les résultats futurs attendus et diminuée par la prise en compte d'un coût en capital en lien avec les risques (notamment financiers) que porte l'UMR S.A. Cette valorisation a été faite à partir des éléments à fin septembre 2022, dans un contexte où les taux étaient remontés brutalement et récemment en lien avec la hausse de l'inflation mais avec un risque de baisse encore très présent. La valeur de l'UMR S.A. (coût d'acquisition) a été ainsi déterminée et fixée à 197,7 M€ (soit 302,1 M€ de VNC augmentée 88 M€ de résultats futurs et diminuée 192 M€ de coût en capital), faisant ainsi apparaître un écart d'acquisition négatif de 104,4 M€. Selon la réglementation comptable en la matière, l'écart d'acquisition négatif est, selon les cas :

- Enregistré en résultat dès la première année lorsque l'on considère que l'écart d'acquisition reflète soit une rentabilité durablement insuffisante de l'entreprise acquise soit une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses;
- Amorti sur une durée correspondant à l'horizon estimé de retour à la profitabilité lorsque le prix reflète une rentabilité jugée insuffisante au moment de l'acquisition.

Le niveau de prix retenu lors de l'acquisition de l'UMR S.A. n'est pas le reflet d'une « bonne affaire » ni celui d'une rentabilité durablement insuffisante car il est attendu sur un horizon moyen terme que l'UMR S.A. :

 Développe une stratégie de diversification permettant de limiter l'attrition du portefeuille historique et de générer de nouvelles sources de profits (sur un horizon nécessairement assez long, potentiellement sur une durée de 10 ans pour en avoir les pleins effets)





• Adapte son niveau d'exposition aux risques, notamment financiers en agissant notamment sur son allocation stratégique et son gap de duration (mise en œuvre sur un horizon de 3 ans environ).

La durée d'amortissement devant coïncider avec l'horizon auquel on estime que la profitabilité sera stabilisée, c'est-àdire lorsque l'ensemble des projets prévus sera arrivé à maturité, le groupe VYV fait le choix d'amortir, sur un horizon de 10 ans, l'écart d'acquisition négatif généré par l'acquisition de l'UMR. Par ailleurs le groupe suivra périodiquement la correcte mise en œuvre et l'efficacité des actions envisagées.

Pour l'exercice 2023, considérant le prorata temporis à compter du 30/4/2023, la reprise de l'écart d'acquisition s'élève à + 7,0 M€, comptabilisé en résultat exceptionnel.

Aucun compte pro-forma n'étant établi, nous présentons ci-dessous, le poids de l'UMR S.A. par rapport au total consolidé.

En M€	UMR S.A.	Comptes combinés 31/12/2023	% du bilan combiné
Eléments de compte de résultat			
Cotisations	81,8	7 780,1	1,1%
Prestations	-365,9	-6 812,1	5,4%
Résultat financier	311,1	785,1	39,6%
Résultat net	17,8	178,6	9,9%
Eléments de Bilan			
Placements des entreprises d'assurance	8 996,7	23 606,9	38,1%
Provisions techniques	8 872,3	20 109,4	44,1%
Total Bilan	9 225,1	31 677,8	29,1%

# 3.1.2.2 Intégration d'Esprit Retraite

Esprit Retraite est une entité du Livre 3 du Code de la Mutualité. Elle exerce une activité de prévention et d'accompagnement à la retraite, auprès des adhérents de l'UMR S.A.

Esprit Retraite a de plus des administrateurs communs avec UMR S.A. et détient 11% de cette dernière. Il a donc été décidé de combiner Esprit Retraite à compter de 2023. L'intégration de cette entité se traduit par un apport en fonds propres pour 3,8 M€.

# 3.1.2.3 Sous-Groupe SAFM

- Acquisition d'une nouvelle structure, Pompes Funèbres Gueugnon, générant 0,4 M€ d'écart d'acquisition;
- Fusion de 6 entités au cours de l'exercice dans SAFM.

Le sous-groupe SAFM intègre ainsi 10 entités fin 2023 (contre 15 en 2022).

### 3.1.2.4 Sous-Groupe HDS

Acquisition par Harmonie Ambulance de 3 entités (Ambulances Argentin, Urgences 74, Urgences 74 Rumilly) pour un prix total de 1,8 M€. Ces entités ayant été acquises en fin d'année 2023, et étant peu significatives, elles n'ont pas été consolidées en 2023. Elles seront tuppées en 2024.





## 3.1.2.5 VYV Invest

- VYV Invest a cédé ses parts de Technosens (30%) pour un montant de 500 K€. L'actif net consolidé s'élevant à
   -267 K€, la plus-value consolidée ainsi générée s'élève à + 767 K€.
- Acquisition de 16% complémentaire de VYV IA, faisant ainsi passer la détention groupe de 52% à 68%. Le prix d'acquisition s'est élevé à 1.018 K€, pour une quote-part de situation nette à 478 K€, un écart d'acquisition complémentaire a été comptabilisé pour 540 K€.
- VYV Invest a cédé sa participation de 66,5% dans Europamut à MGEN. Dans le même temps, MGEN a acquis les 33,5% complémentaires auprès d'une société luxembourgeoise, pour un montant de 450 K€. Aucun écart d'acquisition n'a été comptabilisé, le montant étant non-significatif.





# 3.2 Périmètre de combinaison du groupe

# 3.2.1 Principes de détermination du périmètre de combinaison

Le périmètre de combinaison a été défini à partir d'un travail de recensement de toutes les structures qui gravitent directement ou indirectement autour de l'UMG et de ses membres.

Type de structures	Contrôle / détention	% de détention	Incidence sur le périmètre
Mutualistes	Analyse de la	Gouvernance effective par le Groupe	incluses si dépassement des seuils
(Combinées)	Gouvernance	Pas de gouvernance	exclues
Capitalistiques	Détention du capital	> 20%	incluses si dépassement des seuils
(Consolidées)	par le groupe	< 20%	exclues

Ce travail de recensement a permis d'identifier près de 300 structures (Mutuelles, Unions, SA, SAS, GIE, SCI, associations) dont 231 structures contrôlées par le groupe (détenues, soit à plus de 20% pour les structures capitalistiques par le groupe ou répondant aux critères de combinaison pour les autres structures).

Pour donner du sens aux comptes combinés du groupe, il a été jugé opportun de définir des seuils financiers sur les postes suivants : fonds propres, actifs corporels nets et dettes financières externes, afin de retenir dans ces comptes combinés uniquement les structures significatives d'un point de vue économique.

Les seuils retenus sont les suivants :

- Fonds propres > 30 M€ ou Fonds propres < 3 M€</li>
- Actifs corporels nets > 30 M€
- Dettes financières > 30 M€

Ces seuils s'appliquent aux entités ou groupes d'entités. Le déclenchement se fait dès qu'un des seuils est atteint. Des forçages ont été effectués, afin de garder une vision cohérente des paliers intermédiaires (HDS, HGO, VYV 3, VYV INVEST et SAFM).

A noter qu'en 2023, les seuils ont été remontés de 20 M€ à 30 M€ pour être en corrélation avec l'évolution de la taille du Groupe à la suite de l'intégration de l'UMR.

Par ailleurs, certaines exclusions s'appliquent, pour les raisons suivantes :

- Sociétés HLM: réglementation spécifique (Avis 2001-E du 4 Juillet 2001 du Conseil National de la Comptabilité).
- GIE (Groupement d'intérêt économique) : fonds propres et résultat à 0. Cependant les actifs et les dettes peuvent faire l'objet de retraitements de consolidation.

A noter qu'il existe un périmètre d'intégration fiscale constitué des entités de la « Famille MGEN », regroupant :

MGEN,

- MGEN Action Sanitaire et Sociale
- MGEN Partenaire

MGEN Union,

- SAS MGEN Solutions
- ClinicSport

MGEN Centres de Santé

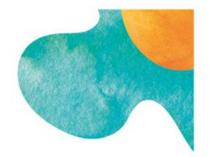
- SAS Vivoptim Solutions
- SCI MGET

Ce palier intermédiaire est maintenu, et à ce titre des comptes combinés ont été produits.

Le périmètre de combinaison / consolidation a été défini conformément aux critères réglementaires suivants :

Pour la combinaison: les structures sont liées à l'UMG Groupe VYV ou ses membres affiliés par des liens d'intérêts et des centres de décision communs. Celles-ci répondent à une logique de groupe et s'intègrent dans la stratégie générale de l'UMG Groupe VYV. La combinaison intègre ainsi les Mutuelles et Unions exerçant une activité d'assurance (Livre II du Code de la Mutualité), les Mutuelles et Unions de Soins et Accompagnement (Livre III du Code de la Mutualité), les Unions relevant du Livre I du Code de la Mutualité, ainsi que des associations.





Une convention de combinaison existe entre l'UMG Groupe VYV et toutes ces structures mutualistes.

• Pour la consolidation: les structures sont liées à l'UMG Groupe VYV ou ses membres affiliés par des liens capitalistiques. Y sont recensées toutes les sociétés par actions simplifiées, les sociétés anonymes et les sociétés civiles immobilières dans lesquelles l'UMG Groupe VYV ou ses membres fondateurs ont souscrit des prises de participation. En fonction des prises de participation du groupe et des modes de détention (directe et indirecte), il est déterminé des pourcentages de contrôle et d'intérêt. Pour toutes ces structures, sont appliquées des méthodes de consolidation différentes selon le niveau de contrôle, à savoir : intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation 2023 UMG Groupe VYV regroupe 103 entités.

# 3.2.2 Liste des entités dans le périmètre au 31 décembre 2023

Le tableau ci-après liste les 103 entités combinées au 31 décembre 2023. Les entités ayant fusionné sont mentionnées chez l'absorbante.

- Le pourcentage de contrôle (% de droits de vote) sert à établir les chaînes de contrôle, et donc à déterminer le périmètre de combinaison. Le périmètre de combinaison se détermine exclusivement en fonction du niveau de contrôle politique, et non financier. Le pourcentage de contrôle permet également de déterminer la méthode de consolidation.
- Le pourcentage d'intérêt représente la fraction des droits aux bénéfices (ou quotes-parts de pertes), se matérialisant en général par la répartition du dividende, et le cas échant, des boni (mali) de liquidation de l'entreprise. Il reflète le droit « financier » ou « pécuniaire » du groupe dans ses filiales et participations.





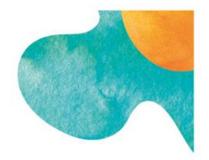
Forme					
juridique	Structure	Méthode d'intégration	% Contrôle	% Intérêt	Evolution / Commentaire
	pinées relevant du Livre 1 du code de la Mutualité				
Livre 1	UMG Groupe VYV	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Structure combinante
Livre 1	MGEN Union	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
	tuelles / structures capitalistiques assurance combinées				
Livre 2	Harmonie Mutuelle	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Membre de l'UMG
Livre 2	MGEN	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Membre de l'UMG
Livre 2	MNT	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Membre de l'UMG
Livre 2	Mutuelle Mare-Gaillard	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Membre de l'UMG
Société	SMACI Assurances	Intégration Clabala	100.000/	100.00%	Manahra da IIIMC
d'assurance mutuelle	SMACL Assurances	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Membre de l'UMG
Livre 2	Ressources Mutuelles Assistance	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SA	Spheria Vie	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Liquidation au 31/12/2023
SA	MUTEX SA	Intégration Globale	87,70%	87,70%	Liquidation au 31/12/2023
SA	UMR	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Entrée de périmètre
SA	Parnasse Garanties	Mise en équivalence	20,00%	20,00%	Entree de perimetre
	tuelles/ Autres structures entrant dans le sous palier VYV 3	ivise en equivalence	20,0070	20,0070	
Livre 3	VYV 3	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
	APSA	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Medi France Europe	Intégration Globale	86,60%	86,60%	
Livre 3	Mutualité Française Limousine	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Mutualité Française de la Vienne	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	MGEN Action Sanitaire et Sociale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	MGEN Centres de Soins	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne (Faîtière)	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Biens Médicaux	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Sanitaire et Social	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Retraite	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Seniors	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Domicile	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Santé Services	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Santé Social	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Travail Adapté	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Pavillon de la Mutualité	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Association	SCAPA	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SCI	SCI Clinique Mutualiste du Medoc	Intégration Globale	99,98%	86,58%	
SCI	SCI Pessac	Intégration Globale	100,00%	86,60%	
Livre 3	Union de Gestion Clinique Mutualiste de l'Estuaire	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union de Gestion Clinique Mutualiste Jules Verne	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union de Gestion Clinique Mutualiste de la Porte de l'Orient	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union de gestion Clinique de la Sagesse	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union de Gestion Clinique Villa Notre Dame	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union Thiernoise des Mutuelles	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union Territoriale Mutualiste Lorraine	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Centre Val de Loire	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV 3 Ile de France	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
	VVV3 Pays de Loire	Intégration Globale Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Pays de Loire pole accompagnement et soins VYV3 Pays de la Loire pole Personnes Agées	Integration Globale	100,00%	100,00% 100,00%	
Livre 3	VYV3 Pays de la Loire pole Personnes Agees  VYV3 Pays de Loire pole Services et Biens médicaux	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Normandie	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Changement dénomination sociale
Livre 3	VYV 3 Sud Est	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Shangement denomination sociale
Livre 3	VYV3 TERRES D'OC	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 BOURGOGNE	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
	ntrant dans le sous palier HDS	1 megration diobate	100,0070	100,0070	
SAS	Harmonie Développement Services	Intégration Globale	88,40%	88,40%	
SAS	Harmonie Médical Service	Intégration Globale	100,00%	88,40%	
SAS	Harmonie Ambulance	Intégration Globale	100,00%	88,40%	
SAS	Taxis Saint Christophe	Intégration Globale	100,00%	88,40%	
5, 6	1	co. actor Globale	100,0070	33, 10/0	I





Forme	Structure	Méthode d'intégration	% Contrôle	% Intérêt	Evolution / Commentaire
juridique	Structure	Wethode a liftegration	/o Controle	/o interet	Evolution / Commentaire
Structures er	trant dans le sous palier HGO				
SAS	Hospi Grand Ouest	Intégration Globale	76,01%	76,01%	
SAS	Hopital privé des Côtes d'Armor	Intégration Globale	100,00%	76,01%	
SAS	Clinique Jules Verne	Intégration Globale	87,27%	66,33%	
SAS	Polyclinique du Trégor	Intégration Globale	100,00%	76,01%	
SAS	Clinique Mutualiste Bretagne Occidentale	Intégration Globale	100,00%	76,01%	
SAS	Clinique Sud Vendée	Intégration Globale	94,47%	71,81%	
SCI	SCI François Rabelais	Intégration Globale	99,98%	71,79%	
SCI	SCI Moulin du Duc	Intégration Globale	100,00%	76,01%	
Structures er	ntrant dans le sous palier SAFM				
SAS	La Maison des Obsègues - SAFM	Intégration Globale	96,67%	96,67%	Absorption de 5 filiales
SAS	Arnaud Dominique Pompes Funèbres Marbrerie	Intégration Globale	100,00%	96,67%	·
SAS	Arnaud d'Anjou	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SAS	Arras Funéraire	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SAS	Crématorium Sud Loire	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SAS	Pompes Funèbres Le Marchand	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SAS	Pompes Funèbres Dauger	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SCI	SCI Boussin	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SAS	Société Funéraire des REMPARTS	Intégration Globale			
SAS		+	100,00%	96,67%	
	Vallis Clausa SAS	Intégration Globale	100,00%	96,67%	Fuenta da ortoloxida
SAS	Gueugnon	Intégration Globale	100,00%	96,67%	Entrée de périmètre
	ntrant dans le sous palier HOSPITALIA		00.000	00.000/	
SAS	Hospitalia	Intégration Globale	99,90%	99,90%	
SAS	Clinique Benigne Joly	Intégration Globale	100,00%	99,90%	
SCI	Talent Roger Renard	Intégration Globale	100,00%	99,91%	
	ntrant dans le Sous Groupe Foncière HGO	1			
SAS	Foncière HGO	Intégration Globale	63,60%	63,12%	
SCI	SCI Kerlic	Intégration Globale	100,00%	63,12%	
SCI	SCI Nantes Est	Intégration Globale	100,00%	63,12%	
SCI	SCI Plérin Santé	Intégration Globale	100,00%	63,12%	
SCI	SCI Sud Loire	Intégration Globale	100,00%	63,12%	
Autres entité	s rattachées aux sociétés d'assurance				
SCI	SCI Marcel Rivière	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SCI	SCI Philgen	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Chorum Conseil	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Liquidation au 31/12/2023
SAS	EGAS	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	VYV IB	Intégration Globale	85,00%	85,00%	
SA	Europamut	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Esprit Retraite	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Entrée de périmètre
SCI	COREM IMMO	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Entrée de périmètre
Strcutures er	ntrant dans le sous palier VYV INVEST				
SAS	VYV Invest	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SA	EGAMO SA	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Energie Perspective	Mise en équivalence	24,98%	24,98%	
SAS	Oxantis	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	HM VYV Innovation	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Kalixia	Intégration Globale	50,00%	50,00%	
SAS	KRG	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Novaxes	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Viamedis	Mise en équivalence	20,00%	20,00%	
SAS	VYV Conseil	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	VYV IA	Intégration Globale	68,00%		
		-	<del>                                     </del>	68,00%	
SAS	VYV Protection Avenir	Intégration Globale	68,42%	68,42%	
SAS	VYV Services	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	YVON Assurances	Mise en équivalence	30,00%	30,00%	





# 3.2.3 Organisation des activités

#### 3.2.3.1 Activité Assurance

Cette activité regroupe les structures mutualistes et capitalistiques exerçant une activité d'assurance, soit les 4 mutuelles et une société d'assurance mutuelle affiliées à l'UMG Groupe VYV, ainsi que les entités suivantes :

- Sociétés capitalistiques : Mutex, l'UMR et Parnasse Garanties ;
- Une union du Livre 2 du Code la Mutualité : Ressources Mutuelles Assistance ;
- Les SCI d'exploitation les plus significatives détenues par les Mutuelles : Philgen, Marcel Rivière, Harmonie Mutuelle Foncière Lieux de Vie.
- UMG Groupe VYV
- MGEN Union
- Esprit Retraite, union du Livre 3 du Code de la Mutualité.

#### 3.2.3.2 Activité Soins et Accompagnement

Cette activité regroupe les groupes (paliers intermédiaires) suivants :

- VYV 3: toutes les unions Livre III et associations liées directement ou indirectement à VYV 3,
- Groupe HDS: activités de transport sanitaire et de distribution de matériel médical,
- Groupe SAFM : activités funéraires,
- Groupe Hospi Grand Ouest : activités de cliniques sous forme capitalistique,
- Groupe Hospitalia : activités de cliniques sous forme capitalistique,
- Groupe Foncière HGO: Holding Foncière HGO détenant 4 SCI (portant l'immobilier de cliniques).

## 3.2.3.3 Autres activités

Le sous-groupe VYV Invest (société holding réalisant des prises de participation dans des domaines stratégiques pour le groupe), hors participations rattachées aux secteurs Assurance (Mutex) et Soins et accompagnement (SAFM, HDS).

# 3.2.4 Exclusions du périmètre

#### 3.2.4.1 Groupe Arcade

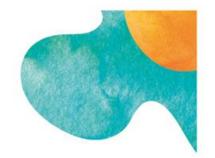
Certaines structures dépassant les seuils financiers sont exclues du périmètre de combinaison pour des raisons réglementaires : c'est le cas du Groupe Arcade (via la holding Groupe Arcade VYV).

Le Groupe Arcade VYV est détenue à 52,04% par VYV Invest, et contrôle les 2 pôles du groupe Arcade :

- Logement social « Coopérer pour Habiter » ;
- Promotion immobilière « SCCI Arcade ».

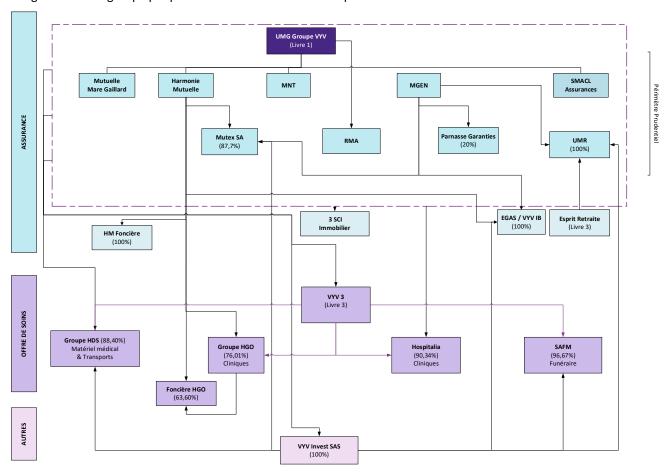
Ces entités sont régies par une réglementation spécifique relative aux sociétés HLM (« Coopérer pour Habiter ») et par des statuts coopératifs (« SCCI Arcade »). Les actifs et les dividendes ne pouvant être transférés à des groupe non-HLM, ces entités ne peuvent être consolidés dans des groupe non-HLM (Avis du Comité d'Urgence N° 2001-E du 4 juillet 2001 du CNC). Ainsi, le Groupe Arcade est exclu du périmètre de consolidation.





# 3.2.5 Périmètre synthétique

L'organisation du groupe par pôle d'activités est résumée ci-après :







# 3.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

# 3.3.1 Référentiel comptable et règlementaire

Les comptes combinés sont établis en conformité avec les principes comptables généraux, applicables en France aux entreprises d'assurance, et en particulier le règlement 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC »).

Ces prescriptions sont suffisantes pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat combiné du Groupe VYV.

Les comptes sociaux à partir desquels sont établis le bilan et le compte de résultat combinés, ont été tenus selon les principes de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices et dans le respect du principe de prudence.

Les postes d'actif et de passif du bilan, les postes de charges et de produits du compte de résultat, sont inscrits sans compensation.

Il est tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils étaient connus entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes.

## 3.3.2 Durée des exercices – date de clôture

La durée des exercices des entités du périmètre est de 12 mois.

La date de clôture de l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de combinaison et consolidation est conforme à la date de clôture de la structure combinante, soit le 31 décembre 2023. Les comptes consolidés de l'UMG Groupe VYV sont établis au 31 décembre 2023.

## 3.3.3 Méthodes d'évaluation

## 3.3.3.1 Méthodes de consolidation

L'UMG Groupe VYV applique les principes de combinaison et de consolidation. Les méthodes de consolidation retenues pour l'établissement des comptes consolidés de l'UMG Groupe VYV consistent pour :

#### La combinaison à :

- Intégrer dans les comptes de la structure combinante, les éléments des comptes sociaux des structures combinées, après retraitements éventuels ;
- Éliminer les opérations intra-groupes entre la structure combinée et les autres structures consolidées ou combinées du groupe.

#### L'intégration globale à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante, les éléments des comptes sociaux des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations intra-groupes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ou combinées du groupe.





- L'intégration proportionnelle à :
  - Intégrer dans les comptes de la structure consolidante, la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels. Dans cette méthode, aucun intérêt minoritaire n'est donc habituellement constaté ;
  - Éliminer les opérations intra-groupes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres structures consolidées ou combinées du groupe.
- La mise en équivalence à : substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres retraités, selon les règles de consolidation.

## 3.3.3.2 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont valorisés sur la base de la différence entre le coût d'acquisition des titres (prix convenu et frais accessoires) et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise (juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiés) à la date d'acquisition.

En application du règlement ANC 2015-07, applicable depuis le 01/01/2016, les écarts d'acquisition ne sont plus systématiquement amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. En revanche, pour les sociétés acquises avant 2016, les plans d'amortissement sont maintenus. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Secteur Matériel Médical	10 ans
Secteur Transport Sanitaire	10 ans
Secteur Hospitalier	10 ans

Si la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Une fois l'écart d'acquisition calculé et comptabilisé, il peut être corrigé pendant un délai dit « d'affectation », c'est à dire jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Concernant, les écarts d'acquisition négatifs, ceux-ci sont comptabilisés en « provision pour risques et charges » et sont repris en « produit exceptionnel ».

- Pour Mutex, s'agissant d'acquisitions successives en 2012, 2017 et 2022, les écarts d'acquisition ont été repris respectivement sur 15 ans, 10 ans et 5,5 ans, jusqu'au 31 décembre 2027.
- Pour l'UMR, l'écart d'acquisition est repris sur une durée de 10 ans (cf. 3.1.2.1)

## 3.3.3.3 Les placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières non cotées n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, lorsqu'elles ne respectent pas les seuils de significativité.

Les immeubles sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de construction, augmenté des travaux d'amélioration et sont ventilés selon les composants suivants : gros œuvre (structures et charpentes), clos et couverture (façade et toitures), lots techniques (ascenseurs, traitement de l'air), second œuvre (aménagements intérieurs...).

Les immeubles et leurs travaux sont amortis linéairement en fonction des durées d'utilité déterminées selon la nature des composants, du rythme prévisible de renouvellement et des durées de vie techniques. Ces durées d'amortissement





pour un même composant peuvent varier suivant la catégorie de l'immeuble (immeuble en pierre de taille, construction plus légère, immeuble de placement ou immeuble d'exploitation...) et les usages de la région (Paris, ville de province...).

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux ont été conservées en consolidation (pas de retraitement d'homogénéisation). Il n'a pas été relevé d'écart significatif pour un même type d'immeuble au sein d'une même région.

Catégories	Durées d'amortissement
Gros œuvre	10 à 50 ans linéaire
Clos et couverture	12 à 40 ans linéaire
Lots techniques	10 à 25 ans linéaire
Second œuvre	3 à 25 ans linéaire

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments sont non réévalués.

Soulignons que les actifs immobiliers des SCI figurent en grande majorité en haut de bilan dans le poste « Terrains et constructions ».

En cas d'indicateur de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque le bien n'a pas vocation à être détenu durablement par le groupe (cession envisagée à court ou moyen terme).

Des contrats en crédit-bail significatifs ont été identifiés et retraités, au sein de VYV 3 lle de France pour le portage immobilier du Centre de réadaptation Sainte Marie basé à Paris.

Ces contrats ont été retraités en immobilisations et en emprunts.

#### 3.3.3.4 Les placements mobiliers

Les placements mobiliers regroupent les titres cotés et non cotés (notamment les titres de participation détenus dans des sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, lorsqu'elles ne respectent pas les seuils de significativité), les SICAV et les parts de fonds communs de placement, les obligations cotées et non cotées, les prêts accordés, ainsi que les avances et les dépôts.

Leur valeur d'inscription à l'actif correspond à leur valeur d'achat ou leur valeur nominale. Les cessions sont traitées selon la méthode « FIFO » (first in, first out) pour les valeurs mobilières de placement.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : dernier cours coté du jour de l'inventaire,
- Titres non cotés : valeur vénale si connue, ou estimation selon la dernière situation nette connue,
- SICAV et parts de FCP : dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire,
- Autres placements : valeur comptable éventuellement dépréciée.

Concernant les prêts, les avances et les dépôts, une dépréciation est évaluée dès lors qu'il est estimé que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements : paiement des intérêts ou remboursement du capital.

A noter que, pour les entités non-assurance, soumises au Plan Comptable Général, les dépréciations sont comptabilisées dès le 1<sup>er</sup> euro de moins-value latente.





#### 3.3.3.5 La provision pour dépréciation durable

Elle a pour objectif de couvrir les moins-values latentes des placements mobiliers et immobiliers, dans le cas où elles présentent un caractère durable. Cette provision ne concerne que les entités soumises au Plan Comptable Assurance.

La règle retenue au niveau du groupe pour évaluer le caractère durable de la dépréciation est conforme aux recommandations du CNC selon l'avis du 18/12/2002 et l'avis n° 2006-07 du 30/06/2006 : une provision est constatée en comptabilité dès lors qu'un fonds ou un titre action a été en situation de moins-value d'au moins 20% sur une période consécutive de 6 mois par rapport à sa valeur comptable.

Les méthodes de provisionnement sont homogènes et conformes à la règle groupe.

<u>A noter</u> : l'absence de provision ne dispense pas d'une analyse sur le caractère garanti ou non du capital dans la situation de titres détenus en moins-values latentes.

#### 3.3.3.6 Les actifs corporels et incorporels

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition, lequel sert de base de calcul aux amortissements. En cas d'indicateur de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Actifs incorporels	Durées d'amortissement
Droit au bail	Sur la durée du bail (généralement 9 ans)
Logiciels informatiques	3 à 7 ans linéaire
Fonds de commerce	Non amortis / éliminés si reconnus suite à une fusion

Actifs corporels	Durées d'amortissement
Aménagements et agencements	3 à 25 ans linéaire
Matériel et outillage	2 à 25 ans linéaire
Matériel médical	5 à 20 ans linéaire
Mobilier	3 à 20 ans linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans linéaire

#### 3.3.3.7 Les stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat, à la date de clôture, et la méthode « FIFO » s'applique. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable.

#### 3.3.3.8 Créances et Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale et n'appellent pas de commentaire particulier. Des provisions ont été constituées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles les créances étaient susceptibles de donner lieu.





#### 3.3.3.9 Evaluation des principales provisions techniques

• Evaluation des provisions pour prestations à payer

Cette provision représente l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elle inclut une majoration pour les frais de gestion déterminée en fonction d'un taux de frais réel observé.

Evaluation des provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives couvrant les risques de dommage corporel (risque décès, incapacité et invalidité) et aux risques attentats et climatiques. Elles ont fait l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés lorsqu'elles ne sont pas contractuelles, ou lorsqu'elles ne sont pas transférables.

• Evaluation des provisions mathématiques (hors branche 26)

Elles représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur d'une part, et par les assurés d'autre part, en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Elles sont comptabilisées au passif du bilan et sont représentées par des actifs réglementés.

Dans les comptes sociaux, le taux utilisé doit être au plus égal au taux retenu lors de l'établissement de la tarification.

En consolidation, le taux utilisé est un taux de rendement prévisionnel des actifs estimé de manière prudente (méthode préférentielle).

Le groupe a fait le choix d'appliquer la méthode préférentielle selon laquelle « les provisions d'assurance-vie doivent être constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation ».

Dans les comptes consolidés, il convient d'enregistrer une écriture pour la différence entre les deux méthodes de calcul. Toutefois, la provision dans les comptes consolidés ne doit pas être inférieure à la valeur de rachat, c'est-à-dire en général à la provision mathématique des comptes sociaux. Ainsi, si le taux de rendement de l'actif prudemment estimé est supérieur au taux technique, ce retraitement n'est pas nécessaire.

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques non-vie sont valorisées dans le bilan consolidé à un taux technique équivalent à 0,50% (contre 0,15% en 2022).

Evaluation des provisions mathématiques (Régimes de branche 26 - UMR)

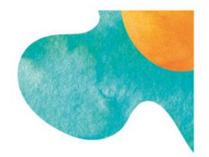
Les provisions techniques spéciales (« PTS ») des produits relevant de la branche 26 ont été calculées conformément aux règlements de ces produits. La provision mathématique théorique (« PMT ») est égale, à un instant donné, à la valeur actuelle des points acquis à servir sur la base de la dernière valeur de service du point. Les paramètres pris en compte pour le calcul au 31 décembre 2023 ont été approuvés en Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Il est rappelé que l'UMR dispose aussi de la possibilité, dans le cadre de ses statuts, de réduire la valeur de service du point pour les régimes de branche 26. Les modalités de la prise de décision d'une telle baisse sont décrites à l'article 25 du règlement du régime Corem.

La PMT du Corem et le ratio de couverture économique (PTS/PMT) ont été calculés selon les dispositions en vigueur. Conformément aux dispositions prévues par la réglementation, le calcul du ratio de couverture s'appuie sur une approche économique :

- La PTS majorée des plus ou moins-values latentes sur les actifs ;





- Et la provision mathématique théorique calculée avec la courbe des taux EIOPA (y compris correction pour volatilité) et des tables de mortalité réglementaires (TG05) (A441-4 du code des assurances).
- Evaluation des provisions globales de gestion

Cette provision est destinée à faire face aux charges de gestion futures des contrats, non couvertes par ailleurs.

La règle groupe pour le calcul de la provision globale de gestion s'applique sur des ensembles homogènes de contrats (« type de contrats »), en utilisant le taux de rendement prévisionnel des placements, estimé de manière prudente (contrairement à un taux réglementaire dans les comptes sociaux).

Evaluation des provisions pour participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices est calculée sur toutes les garanties vie à l'exclusion des contrats collectifs d'assurance décès. Le calcul réglementaire de la participation aux bénéfices est le suivant :

Montant minimal de la participation aux bénéfices =

- + 90% du compte technique vie,
- + 85% du compte financier vie,
- +100% du solde de réassurance cédée.

La mutuelle ou l'assureur peut décider de distribuer plus que le montant minimum.

Le cas échéant, certains retraitements de consolidation génèrent également des retraitements de participation aux bénéfices. Le taux de participation aux bénéfices est un taux moyen sur 3 ans calculé de la manière suivante :

(Charge de Participation aux Bénéfices versée en intérêts techniques dans les Provisions Mathématiques + Charge de Participation aux Bénéfices comptabilisée en participations aux excédents) / Produits financiers nets de l'exercice

Evaluation des frais d'acquisition (non-vie)

L'objectif est de s'assurer que le calcul des frais d'acquisition reportés en activité non-vie est effectué sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ces frais sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés. Si tel est le cas, alors les frais d'acquisition reportés ne font pas l'objet de retraitement.

Evaluation des frais d'acquisition (vie)

Les retraitements à opérer sont les suivants :

- Annulation des frais d'acquisitions reportés et provisions pour frais d'acquisition reportés,
- Enregistrement dans les comptes consolidés des charges d'acquisition à étaler.

En effet les coûts d'acquisition de la production nouvelle ne sont pas toujours couverts par les produits de l'année (prélèvements sur primes essentiellement). Lorsque les commissions sont escomptées, les produits de l'année considérée ne suffisent pas à couvrir ces coûts, qui sont couverts par les marges futures des contrats concernés.

Le principe comptable retenu en consolidation consiste, après avoir estimé le résultat prévisionnel du contrat hors frais d'acquisition, à répartir annuellement ces frais d'acquisition au prorata du résultat annuel rapporté au résultat total. Dans le cas où le résultat futur ne permet pas de couvrir les frais d'acquisition, la perte ainsi calculée doit être immédiatement provisionnée.

Il n'y a pas de comptabilisation de frais d'acquisition reportés ou de provision pour frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux des entités combinées.





#### 3.3.3.10 Evaluation des provisions pour risques et charges

Outre les dispositions habituelles en ce domaine, sont constituées des provisions pour risques liés à l'activité du groupe.

#### Engagements sociaux

Les engagements sociaux sont inclus dans le poste « Provisions pour risques et charges ».

Ils font l'objet, pour une partie des entités entrant dans le périmètre de combinaison, d'un engagement hors bilan dans les comptes sociaux. Ces engagements sont donc comptabilisés dans les comptes consolidés, conformément à la réglementation.

A noter que certaines entités ont externalisé leur engagement, en totalité ou partiellement, sur un fonds. Les engagements provisionnés dans les comptes combinés sont nets de la valorisation de ces fonds externalisés.

Le calcul de la provision a été effectué en tenant compte des paramètres suivants :

- Méthode prospective ;
- Taux d'actualisation de 3,65 % (taux IBOXX Corporate AA10+ au 30 novembre 2023) ;
- Age de départ à la retraite retenu correspondant au barème légal (compris entre 60 et 62 ans) ;
- Table de mortalité, dont les principales utilisées sont : INSEE TD-TV 18-20. L'éventuelle utilisation d'autres tables n'impacte pas de manière significative le calcul des provisions. Les différences de choix de paramètre sont justifiées par des particularités locales ;
- Taux de rotation, basé sur des paramètres propres à chaque structure ;
- Taux de revalorisation des rémunérations annuelles propre à chaque structure ;
- Taux de charges sociales propre à chaque structure.

Sont également comptabilisés, les engagements de retraite liés aux régimes à prestations définies (article 39 du Code général des Impôts). La provision a été évaluée selon les paramètres suivants : âge de départ 62 à 65 ans, table de mortalité TGH05 – TGF05, taux d'actualisation 3,65%, taux de revalorisation des salaires 1%.

Le Groupe VYV n'a pas retenu l'option offerte par la révision de novembre 2021 de la recommandation 2013-02. L'ANC autorise une méthode alternative d'amortissement, qui conduit à une baisse des engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

#### Provisions pour gros travaux

Seules les provisions concernant les programmes d'entretien et d'adaptation planifiés pour les 5 années à venir ont été maintenues au bilan consolidé.

#### 3.3.3.11 Frais par destination

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance, sont classés selon leur destination, par application de clés de répartition, en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- Les frais d'acquisition;
- Les frais d'administration;
- Les frais de règlement des sinistres ;
- Les charges des placements ;
- Les autres charges techniques ;
- Les charges non techniques.





#### 3.3.3.12 Impôts différés

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôts qui sont qualifiés de différés.

Tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte ; en revanche, et par mesure de prudence, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération a une forte probabilité de se réaliser à horizon moyenterme, en raison d'un bénéfice imposable attendu.

Les taux d'impôt différé utilisés sont 25% ou 25,83% (pour les entités soumises à la contribution additionnelle).

#### 3.3.3.13 Produits nets de placement

Ces produits nets des placements doivent rémunérer les provisions techniques et les capitaux propres inscrits au bilan. La répartition est effectuée en fonction de la répartition du passif du bilan (Fonds propres, Provisions techniques Vie, Provisions techniques Non-Vie).

#### 3.3.3.14 Prestations de santé réglées par les organismes d'assurance complémentaires

Dans le cadre du dispositif « Tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires (en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la Sécurité Sociale) sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

#### 3.3.3.15 Frais d'émission d'emprunt

Le Groupe VYV ne retient pas la méthode préférentielle concernant l'étalement des frais d'émission liés à l'emprunt obligataire (ils sont donc reconnus immédiatement en compte de résultat).

#### 3.3.4 Principaux retraitements de consolidation

#### 3.3.4.1 Retraitement d'homogénéité des comptes

Les comptes consolidés de l'UMG Groupe VYV visent à donner une représentation homogène de l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et combinaison. Ils tiennent compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière propres aux comptes consolidés (rattachement des charges aux produits, élimination de l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales...).

Les retraitements dans un but d'homogénéité ne sont effectués que lorsqu'ils revêtent un caractère significatif. Des retraitements ont ainsi été opérés au titre des :

• Provisions pour engagements de retraite et assimilés :

L'ensemble des engagements de retraite et assimilés fait l'objet de provisions et ces engagements sont pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.





#### Ecarts de réévaluation :

Au sein du Groupe, certaines structures ont fait l'objet de réévaluation par le passé (Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie, VYV 3 Sud-Est). Ces réévaluations sont retraitées et annulées dans les comptes combinés consolidés pour les montants les plus significatifs.

Certaines SCI (SCI Philgen) ont procédé à des réévaluations comptables de leurs immeubles en 2011. Celles-ci sont annulées dans les comptes consolidés.

Les éventuelles dépréciations comptabilisées dans le cadre spécifique de la réévaluation sont également annulées dans les comptes consolidés.

Droit au bail :

Les droits au bail non amortis dans les comptes sociaux ont fait l'objet d'un amortissement en consolidation.

#### 3.3.4.2 Principaux retraitements de consolidation

Annulation des provisions d'égalisation vie et non-vie non contractuelles,

Comptabilisées dans les comptes sociaux, ces provisions sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives couvrant les risques de dommage corporel (risque décès, incapacité et invalidité), et aux risques attentats et climatiques.

Annulation de la réserve de capitalisation (activité majoritairement Vie)

Elle est comptabilisée dans les comptes sociaux des structures suivantes : Mutex, et UMR. Cette réserve est destinée à couvrir la perte éventuelle sur cession des placements obligataires désignés comme étant des « titres amortissables ». Les reprises ou dotations de cette réserve dans les comptes sociaux sont annulées dans le résultat consolidé de l'exercice. A noter que le mécanisme de réserve de capitalisation n'existe plus dans les structures exerçant une activité majoritaire en non-vie.

Le retraitement de la réserve de capitalisation dans les comptes consolidés est à l'origine d'une différence entre les comptes individuels et les comptes consolidés qui peut générer la prise en compte d'une participation aux bénéfices différée.

Les hypothèses actuelles de gestion actif passif du groupe, que ce soit pour Mutex comme pour l'UMR, ne prennent pas en compte de reprise probable et durable de réserve de capitalisation dans les comptes individuels. Celle-ci n'est donc pas considérée « mouvementable » et par conséquent le groupe ne constate pas au bilan de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Annulation des amortissements dérogatoires, comptabilisés dans les comptes sociaux :

Ces amortissements sont constatés pour la seule application de la législation fiscale. Les reprises ou dotations de l'exercice sont donc annulées dans le résultat consolidé de l'exercice.

Retraitement des contrats de location-financement ou crédit-bail,

En application de la méthode préférentielle, les biens sont comptabilisés au bilan sous forme d'immobilisations corporelles et d'un emprunt correspondant. Au compte de résultat, des dotations aux amortissements et des charges financières sont enregistrées.





# 3.4 Changements dans les règles et méthodes ou de présentation

3.4.1 Changements de règles comptables

Néant

3.4.2 Changements de règles d'évaluation

Néant

3.4.3 Changements de règles de présentation

Néant





# 3.5 Notes sur le bilan

# 3.5.1 Actifs incorporels

En K€	Valeur brute 2022	Mvts Périmètre	Augment°	Diminut°	Autres mvts	Valeur brute 2023	Amortissem ents / Provisions	Valeur nette 2023
Frais d'établissement	1 837	2				1 839	-1 752	87
Frais de recherche et développement	2 979		40			3 019	-2 855	165
Concessions, Marques et Logiciels	369 552	6 698	33 603	-6 172	2 692	406 373	-334 246	72 127
Droit au bail	27 620		359	-1 383		26 596	-23 710	2 885
Fonds de commerce	40 169		475	-1 046	-271	39 327	-31 058	8 269
Autres immobilisations incorporelles	60 009	191	7 333	-9 844	-105	57 584	-38 281	19 303
Ecarts d'acquisition	187 342	-754	962	-2 453		185 097	-71 130	113 967
Actifs incorporels	689 508	6 136	42 772	-20 898	2 316	719 834	-503 031	216 803

La variation brute des logiciels et concessions constatée sur l'exercice 2023 de 37 M€ concerne essentiellement des acquisitions de logiciels pour le GIE SIHM (+15 M€) ainsi que la MNT (+7 M€). A noter également l'impact de l'entrée dans le périmètre de l'UMR (+7 M€).

Les actifs incorporels nets sont essentiellement composés d'écarts d'acquisition et de logiciels et concessions avec une part importante liée à l'impact des GIE MGEN Technologies et SIHM.

#### 3.5.1.1 Evolution des écarts d'acquisition

En K€	Solde 31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions / reprises	Sortie de périmètre	Solde 31/12/2023
Valeur Brute	187 342	962	-2 453	-754	185 097
Amortissements et dépréciations	-72 986	-1 351	2 453	754	-71 130
Valeur Nette	114 355	-389	0	0	113 967

En 2023, les principaux mouvements sur la valeur brute des écarts d'acquisition concernent :

- Un nouvel écart d'acquisition dans le sous-groupe SAFM à la suite de l'acquisition de la société Gueugnon (+417 K€);
- Un second dans le sous-groupe VYV Invest à la suite du rachat de 16% d'intérêts minoritaires de la société VYV IA (+545 K€);
- Deux écarts d'acquisition ont disparu à la suite de la fusion des sociétés dans Harmonie Mutuelle : Sphéria Vie (-1 765 K€) et Chorum Conseil (-688 K€);
- Deux autres ont également disparu à la suite de la liquidation de deux SCI dans le sous-groupe HGO (-754 K€).

Au 31 décembre 2023, le poste d'amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition a diminué de 1 856 K€ dont :

- +957 K€ de dotation aux amortissements (écarts d'acquisitions générés avant le 31/12/2016);
- +394 K€ de dépréciation d'écarts d'acquisition dans les sous-groupes HGO et VYV Invest;
- 3 207 K€ de reprise du fait des fusions et liquidations évoquées plus haut.

<u>A noter</u>: Deux écarts d'acquisitions négatifs sont comptabilisés en provisions pour risques et charges et concernent:

- Mutex et est repris sur 15 ans, en produit exceptionnel,
- L'UMR et est repris sur 10 ans, en produit exceptionnel.





#### 3.5.1.2 Ecarts d'acquisition par société

Les écarts d'acquisition positifs nets s'élèvent à 113 967 K€ et se décomposent de la façon suivante :

Sociétés (En K€)	Valeur brute 31/12/2023	Amortissements et dépréciations cumulés	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022
Groupe SAFM	74 883	-8 368	66 515	66 097
Groupe HDS	36 475	-22 164	14 311	14 954
Groupe VYV Invest	25 914	-19 494	6 421	6 903
Groupe HGO	23 361	-21 104	2 257	2 885
Egas/VYV-IB	21 154		21 154	21 154
Egamo	2 361		2 361	2 361
Europamut	947		947	
TOTAL	185 096	-71 130	113 967	114 355

<sup>\*</sup> Europamut était présenté dans le groupe VYV Invest, en 2022.

# 3.5.2 Placements des entreprises d'assurance

#### 3.5.2.1 Terrains et constructions

En K€	Valeur brute 2022	Augmention	Diminution	Autres mvts	Valeur brute 2023	Amortissements / Provisions	Valeur nette 2023
Terrains non construits	31				31		31
Parts de sociétés à objet foncier	129 093	8 740			137 833	-823	137 009
Immeubles hors exploitation bâtis	1 903	1 026	-1 090	94 699	96 538	-23 964	72 573
Parts SCI non cotées Hors exploition	28 282	9 161	-7 812	549 644	579 275	-24 487	554 788
Immeubles d'exploitation	932 491	6 481	-47 935	27 969	919 006	-495 186	423 821
Titres de participation SCI Exploitation	1 816	1			1 817		1 817
Terrains affectés à une construction	250 705	1	-1 302	112 976	362 380		362 380
Immeubles en cours de construction hors exploitation		7 979	-833	5 147	12 293		12 293
Immeubles d'exploitation en cours	13 637	34 249	-6 971	-2 165	38 750		38 750
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	1 357 957	67 639	-65 943	788 269	2 147 923	-544 460	1 603 462

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières non cotées n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, lorsqu'elles ne respectent pas les seuils de significativité. Ces placements sont détenus par les entités consolidées suivantes :

- Des structures assurancielles ;
- Des SCI d'exploitation (Assurance),
- Des entités pour lesquelles l'activité est assimilée à de l'assurance pour plus de 50%.

La hausse de la valeur nette de 743 671 K€ s'explique essentiellement par l'entrée de l'UMR dans le périmètre de consolidation avec notamment un apport de 558 M€ de parts de SCI non cotées et 110 M€ de terrains affectés à des constructions.

#### 3.5.2.2 Autres placements des entreprises d'assurance (hors terrains et constructions)

Les autres placements présentés ci-après sont hors placements immobiliers :

En K€	Montant brut 2023	Provision / dépréciation	Montant net 2023	Prov./ Dépré. Dot. de l'exercice	Prov./ Dépré. Rep. de l'exercice
Placements des entreprises liées et lien de participation	559 602	-45 418	514 184	-13 519	16 902
Autres placements	21 937 577	-448 312	21 489 265	-61 433	45 279
Total	22 497 179	-493 730	<b>22 003 44</b> 9	-74 952	62 181





#### Le solde des provisions concerne les :

TO.	ΓAL	493 730 K€
•	Autres	26 291 K€
•	Dépréciations d'obligations non cotées	44 000 K€
•	Dépréciations des prêts	64 759 K€
•	Dépréciations d'actions et titres non cotés	88 839 K€
•	Dépréciations d'obligations cotées	224 423 K€
•	Dépréciations sur titres non cotés – entreprises lien de participation	45 418 K€

# 3.5.2.3 Etat récapitulatif des placements Assurance dans l'OCDE (y compris immobilier)

En K€	Valeur brute 31/12/2023	Valeur Nette 31/12/2023	Valeur de réalisation 31/12/2023	Plus value latente 31/12/2023	Valeur brute 31/12/2022	Valeur Nette 31/12/2022	Valeur de réalisation 31/12/2022	Plus value latente 31/12/2022
Placements immobiliers	2 147 923	1 603 462	2 482 345	878 883	1 357 957	859 792	1 700 965	841 173
Placements dans les entreprises liées	559 602	514 184	514 134	-50	487 319	477 274	220 399	-256 875
Actions et Autres Titres à revenu variable	244 014	155 176	231 523	76 347	56 361	55 946	72 936	16 990
OPCVM de titres à revenus fixes	1 687 964	1 687 964	1 833 134	145 170	1 716 376	1 715 538	1 656 949	-58 589
OPCVM de titres à revenus variables	5 488 328	5 467 501	7 078 402	1 610 901	2 705 657	2 697 223	3 149 339	452 117
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	13 394 463	13 126 040	13 161 849	35 809	8 179 642	8 126 892	8 062 216	-64 677
Autres prêts et effets assimilés	152 987	88 228	86 372	-1 856	53 061	45 158	43 406	-1 752
Dépôts auprès des cédants	177 800	177 800	177 800		166 891	166 891	166 891	
Autres dépôts, cautionnements et placements	792 021	786 556	796 031	9 474	375 460	369 914	371 540	1 626
Placements des entreprises d'assurance	24 645 101	23 606 911	26 361 591	2 754 680	15 098 725	14 514 627	15 444 640	930 013
Total des placements cotés	12 915 495	12 691 071	14 171 987	1 480 915	8 014 031	8 003 281	8 516 084	512 804
Total des placements non cotés	11 729 606	10 915 840	12 189 604	1 273 764	7 084 694	6 511 347	6 928 556	417 209
Part des placements d'assurance Non Vie	9 414 027	8 860 042	9 955 224	1 095 182	6 206 827	5 985 535	6 240 922	255 386
Part des placements d'assurance Vie	15 231 074	14 746 869	16 406 367	1 659 498	8 891 898	8 529 092	9 203 718	674 626

Le total des placements s'élève à 23 606 911 K€ au 31 décembre 2023 en valeur nette comptable.

Les placements Assurance représentent 96% du total des placements, et sont principalement composés de valeurs mobilières de placement elles même constituées de 64% d'obligations (13 126 039 K€) et 35% d'OPCVM (7 155 465 K€).





# 3.5.2.4 SCI non consolidées (inclut dans les « Placements Immobiliers »)

Ces SCI sont non-consolidées du fait de leur caractère non-significatif.

Titres de sociétés immobilières des entreprises d'assurance - En K€	Structures détentrices	Valeur brute 2023	Provision	Valeur nette 2023	% de détention	Capital	Capitaux propres	Résultat
SCI LA BRIANDERIE		1 264		1 264	65,89%	1 708	2 873	2
SCI SVF LA CIGOGNE		7 102	-1 815	5 287	100,00%	7 102	6 871	38
SCI LA FORET	HARMONIE MUTUELLE	2 156		2 156	99,97%	935	2 060	-213
SCI MUTYON		1 523		1 523	26,85%	1 716	8 391	254
SCI ROMOMUT		290		290	38,00%	762	762	9
SCI BEL AIR	MCEN	4 380		4 380	35,03%	NC	11 193	-924
SCI MGET	IVIGEN	1 000		1 000	99,99%	1 000	2 126	-1 153
FRANCE AUTO PATRIMOINE 2		11 053		11 053	22,53%	75 791	76 121	330
FRANC AUTO PATRIMOINE VALORISATION		8 729		8 729	22,41%	53 690	58 004	4 314
SCI AGATHE RETAIL FRANCE		6 160	-1 420	4 740	33,33%	1 921	14 795	2 751
SCI LES CHEVRONS		5 795		5 795	50,00%	10 226	16 039	4 447
AEW IMMOCOMMERCIAL		57 447	-19 398	38 049	16,35%	208 407	232 701	15 686
SCI UMR SELECT RETAIL		63 308		63 308	100,00%	53 160	62 749	1 441
LOGISTIS OPCI (SPPICAV)		8 920		8 920	NC	NC	NC	NC
OFI IMMOBILIER		4 999	-1 178	3 822	NC	NC	NC	NC
SCPI FRUCTIPIERRE		5 773		5 773	NC	NC	NC	NC
ZENCAP REAL ESTATE DEBT III		4 018		4 018	NC	NC	NC	NC
FLE SICAV FIS		2 000		2 000	NC	NC	NC	NC
FLE SICAV FIS		13 000		13 000	NC	NC	NC	NC
ZENCAP REAL ESTATE DEBT III		4 018		4 018	NC	NC	NC	NC
CLUB EUROPE HÔTELS INVEST	UMR	25 000		25 000	NC	NC	NC	NC
CLUB FRANCE RETAIL INVEST	MGEN  UMR	5 000	-676	4 325	NC	NC	NC	NC
FLE SICAV FIS		192 688		192 688	NC	NC	NC	NC
FONCIÈRE QUAERO I		10 000		10 000	NC	NC	NC	NC
LFP IMMO SR		10 000		10 000	NC	NC	NC	NC
LFP IMMO SR II		10 000		10 000	NC	NC	NC	NC
LFPI US REAL ESTATE FUND		49 999		49 999	NC	NC	NC	NC
LF RÉSIDENCES SENIORS		10 000		10 000	NC	NC	NC	NC
LOGISTIS OPCI (SPPICAV)		4 003		4 003	NC	NC	NC	NC
PAPF1		10 000		10 000	NC	NC	NC	NC
PRIMAVERA		5 000		5 000	NC	NC	NC	NC
SCPI IMMO EVOLUTIF		19 394		19 394	NC	NC	NC	NC
ZENCAP REAL ESTATE DEBT III		12 054		12 054	NC	NC	NC	NC
SCI PALAIS DE LA MUTUALITE	HARMONIE MUTUELLE + M. GAILLARD + MGEN + MNT	3 138		3 138	11,05%	26 909	48 344	2 722
TOTAL		579 211	-24 487	554 723				





# 3.5.2.5 Autres titres non consolidés (inclus dans les « Placements dans les entreprises liées »)

Placements des entreprises liées ou avec lien de participation en K€	Structures détentrices	Valeur brute 2023	Provision	Valeur nette 2023	% de détention	Capital	Capitaux propres	Résultat
GIE SYNERGIE MUTUELLES		500		500	81,04%	617	617	
SAS FINANCE CONSEIL SYF	HARMONIE MUTUELLE	5 317	-326	4 990	20,65%	53	7 614	-1 662
SOLIFAP		1 000		1 000	1,34%	66 416	67 102	53
CAMIF		7 501		7 501	20,27%	1 981	2 173	-3 121
CLINICPROSPORT		6 162	-6 162		100,00%	206	-3 109	-299
GAPI		263		263	10,00%		506	392
HEALTH INSURANCE SERVICES	MGEN	9 150		9 150	75,00%	NC	NC	NC
MGEN PORTUGAL	WIGEN	7 500		7 500	100,00%	NC	NC	NC
MGEN SOLUTIONS		1 000		1 000	100,00%	1 000	511	264
MUNIER GERARD		4 576		4 576	10,00%	1 000	3 161	1 755
VIVOPTIM SOLUTIONS		2 000		2 000	100,00%	2 000	6 627	837
GAIA	MGEN + UMR	19		19	40,35%	50	2 897	140
SOFAXIS	MGEN + MNT	20 403		20 403	15,00%	613	62 490	-2 640
SMACL SA	SMACL	50 439	-45 344	5 095	3,95%	138 801	129 077	-195 910
AEW IMMOCOMMERCIAL		57 447	-19 398	38 049	16,35%	208 407	232 701	15 686
EFIR DANTE		23 250	-8 603	14 646	33,33%	22 279	43 958	-111
FRANC AUTO PATRIMOINE VALORISATION		8 729		8 729	22,41%	53 690	58 004	4 314
FRANCE AUTO PATRIMOINE 2	UMR	11 053		11 053	22,53%	75 791	76 121	330
GAIA		10		10	20,22%	50	2 897	140
LFPE SICAR		3 806	-3 791	15	20,62%	21 823	16 887	-4 179
VELIZY		24 290	-21 849	2 441	33,33%	5 802	2 140	-22 853

# 3.5.3 Placements des autres entreprises

En K€	Valeur brute 31/12/2022	Mvts de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2023	Dépréciation	Valeur nette 31/12/2023
Placements des autres entreprises	615 928	2 768	128 267	-93 153	60 021	713 831	-19 489	694 342
Titres de participation des autres entreprises	103 346	4 089	4 110	-5 912	4	105 637	-2 821	102 816
Total	719 274	6 857	132 377	-99 065	60 025	819 468	-22 310	797 158

Les placements des autres entreprises sont constitués :

- De valeurs mobilières de placement (OPCVM obligataires et monétaires, obligations) détenues par les structures de Livre III (autres structures mutualistes) ;
- Des participations dans des structures capitalistiques (SCI, SA, SAS, SARL). Il s'agit de titres non consolidés dont les principaux sont donnés ci-après :





Placements des autres entreprises (en K€)	Structures détentrices	Valeur brute 2023	Provision	Valeur nette 2023	% de détention	Capital	Capitaux propres	Résultat
SCI PETITE VALLEE	APSA	4 304		4 304	98,99%	4 348	4 252	-68
AMBULANCE ARGENTIN	LIADA CONUE ANADUU ANICE	821		821	100,00%	15	223	-151
URGENCES 74	HARMONIE AMBULANCE	1 018		1 018	100,00%	13	389	374
SC LOGEMENTS CIVRAC		1		1	99,00%	1	-21	-22
SCI CESTAS		150		150	75,00%	200	255	17
SCI INSTITUT FORMATION DU MEDOC		90		90	50,00%	180	46	-134
SCI LOGEMENTS DE LESPARRE		1		1	99,00%	1	-14	-15
SCI MERIGNAC	MEDIFRANCE	300		300	75,00%	400	127	13
SCI SCP		105		105	75,00%	140	118	14
SCI SLD		37	-16	21	100,00%		-5	-8
SCI SMF		11		11	95,00%	10	-3	2
SAS LIMOUSIN HOSPITALIER	MUTUALITE FRANCAISE	2 800	-1 680	1 120	65,12%	4 300	2 022	-7
SCI PAS A PAS	LIMOUSINE	1 528		1 528	100,00%	700	1 629	67
GIE des établissements de santé GES		5		5	33,33%	15	15	
GIE PAVILLON OPHTALMOLOGIQUE G		49		49	98,20%	50	-261	-311
GIE PAVILLON RADIOLOGIE		145		145	99,91%	141	794	655
GIE PAVILLON RADIOLOGIE GALENI G	PAVILLON DE LA	119		119	99,17%	120	99	-21
IRM MEDOC	MUTUALITE	1		1	50,00%	1	162	131
SCI CESTAS CHEMIN D'ARNAUTON		50		50	25,00%	200	255	17
SCI Institut Formation du Médoc		90		90	50,00%	180	46	-134
SCI MERIGNAC		100		100	25,00%	400	127	13
H2I	VYV3	563	-563		92,27%	610	503	-26
SCI MUTUALITE 2000	VYV3 BRETAGNE	88		88	85,29%	104	511	61
SCI LES TILLEULS	VYV3 CENTRE VAL DE	1		1	55,00%	2	-1 084	222
SCI ROMOMUT	LOIRE	473		473	62,00%	762	762	9
SCI PLAINE MONTJOY	VYV3 ILE DE France	7 046		7 046	100,00%	7 046	7 664	8
SCI 16 AV DU SIX JUIN		65		65	99,95%	32	1 132	157
SCI ROCQUANCOURT	VYV3 NORMANDIE	2		2	90,00%	2	225	115
SCI MUT'YON	VYV3 PAYS DE LA LOIRE	3 681		3 681	73,15%	1 716	8 306	27
SCI LEOPOLD CARTOUX		2 241		2 241	51,00%	2	776	182
SCI QUARTIER DES OLIVIERS	VYV3 SUD EST	684		684	100,00%	246	351	28
ARCADE VYV		33 807		33 807	52,04%	219	80 358	1 208
CEGEDIM HOLDING SANTE	VYVINVEST	30 000		30 000	8,31%	94 317	133 836	-12 244
PASS		77	-45	32	90,00%	84	302	99
GIE GICAL		1 905	-43	1 905	98%	1 950	1 950	99
VISAUDIO		2 194		2 194	NC	50	-261	-311
SCI EKIP'AGE		140		140	100%	140	-201	-511
SCI MEF29	Entités VYV3	9	-2	7	85%	10	300	7
SCI SOLIDARITE MUTUALISTE		438	-2	438	84%	518	1 141	29
SCI QUATUOR		1 694		1 694	96%	1 765	1 765	29 44
SCI QUATUUR SCI GROUPE VYV	VYV + VYVINVEST	1 000		1 000	100,00%	1 765	354	-561
SCI GROUPE VIV	VIVIVIONESI				100,00%	1 000	354	-561
		103 159	-2 305	100 854				

Ces placements concernent essentiellement des activités en lien avec des structures du Livre III (SCI portant l'immobilier, groupements de moyens, logement social...).

# 3.5.4 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des fonds propres retraités des sociétés mises en équivalence. Ils sont enregistrés pour 30 664 K€ en 2023 (dont 26.766 K€ pour Parnasse Garanties).





# 3.5.5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

En K€	Solde 31/12/2022	Dotation	Reprise	Autres mvts	Solde 31/12/2023
Prov. d'assurance Vie	74 893	85 909	-70 144	11 154	101 813
Prov. pour sinistres à payer (Vie)	182 298	182 642	-373 886	129 000	120 054
Prov. pour égalisation	14 315	15 479	23 288		53 082
Autres prov. techniques Vie	11 720	6 655	-11 129	-574	6 671
PROVISIONS TECHNIQUES VIE	283 226	290 685	-431 871	139 580	281 620
Prov.pr cotisations non acq.& risques en cours (Non-vie)	5 509	0	-5 652	318	174
Prov. pour sinistres à payer (Non-vie)	630 052	174 387	-150 308	4 469	658 600
Prov.pour égalisation	51 034	33 182	-39 259	0	44 957
Autres prov. techniques Non-vie	796 623	575 071	-601 267	-10 030	760 398
PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE	1 483 218	782 640	-796 486	-5 243	1 464 129
Prov. des contrats en UC					0
PART DES CESS. ET RETROCESS. DANS LES PROV. TECHNIQUES	1 766 348	1 073 325	-1 228 357	134 337	1 745 749

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques s'élève à 1 745 749 K€ au 31 décembre 2023. Elle est constituée de provisions techniques réassurées auprès d'organismes extérieurs. Les plus gros contributeurs sont Mutex (995 M€ dont 767 M€ en non-vie) et MNT (574 M€ presque intégralement en non-vie).

#### 3.5.6 Créances

# 3.5.6.1 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En K€	Brut 31/12/2023	Provisions	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Cotisations acquises non émises	266 191		266 191	219 897
Créances Assurés	513 707	-64 765	448 942	429 067
Intermédiaires d'assurances	70 227		70 227	41 769
Comptes courants des co-assureurs	109 529	-1 481	108 048	110 759
Autres Tiers	4 391		4 391	16 116
Créances nées d'opérations d'assurance directe	964 044	-66 246	897 799	817 608
Comptes courants des cessionnaires & rétrocessionnaires	29 111		29 111	18 977
Comptes courants des cédants et rétrocédants	87 845		87 845	102 506
Créances nées d'opérations de réassurance	116 957		116 957	121 483
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	1 081 001	-66 246	1 014 755	939 091

L'augmentation en valeur nette de 75 664 K€ au cours de l'exercice 2023 est principalement liée à la hausse des cotisations acquises non émises chez Mutex (+ 49 094 K€).

#### 3.5.6.2 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

En K€	Brut 31/12/2023	Provisions	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	968 844		968 844	758 428

Ce poste comprend l'ensemble des positions bancaires débitrices des entités du groupe. L'augmentation importante de ce poste est liée aux liquidités reçues par MGEN suite à la liquidation de l'Union Mutualiste Retraite.





#### 3.5.6.3 Autres créances

En K€	Brut 31/12/2023	Provisions	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé	14 000		14 000	1 750
Personnel & comptes rattachés	16 035	-669	15 365	11 833
Sécurité Sociale & autres organismes	15 617		15 617	15 601
Etat & autres collectivités publiques	68 513		68 513	68 832
Etat impôt sur les sociétés	5 322		5 322	7 394
Comptes courants des actionnaires, sociétaires	78 196	-4 826	73 369	111 395
Débiteurs divers	724 583	-38 292	686 291	616 092
Impôts différés actifs	62 813		62 813	81 539
Autres créances	985 079	-43 788	941 291	914 435

En 2023, les principales variations impactant les autres créances sont :

- La hausse des débiteurs divers pour 70 199 K€ (dont une grosse partie pour la MGEN)
- La hausse du capital souscrit non appelé (qui concerne intégralement SAFM pour 14 M€)
- La baisse des comptes courants pour -38 026 K€ (notamment VYV Invest)
- La baisse des impôts différés actifs pour -18 726 K€ (essentiellement MGEN).

# 3.5.6.4 Echéancier des créances brutes (hors impôts différés)

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2023
Cotisations acquises non émises	266 191			266 191
Créances Assurés	513 707			513 707
Intermédiaires d'assurances	70 227			70 227
Comptes courants des co-assureurs	112 260	-2 731		109 529
Autres Tiers	4 391			4 391
Comptes courants des cessionnaires & rétrocessionnaires	29 111			29 111
Comptes courants des cédants et rétrocédants	89 283	-1 437		87 845
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	929 634	39 210		968 844
Capital souscrit non appelé		14 000		14 000
Personnel & comptes rattachés	16 035			16 035
Sécurité Sociale & autres organismes	14 826	791		15 617
Etat & autres collectivités publiques	68 513			68 513
Etat impôt sur les sociétés	5 045	277		5 322
Comptes courants des actionnaires, sociétaires	-4 372	27 774	54 793	78 196
Débiteurs divers	710 407	3 665	10 511	724 583
Total créances par échéances	2 825 258	81 549	65 304	2 972 111

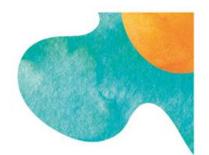
Les créances sont majoritairement des créances à moins d'un an.

# 3.5.7 Autres Actifs

# 3.5.7.1 Immobilisations corporelles

Les autres actifs comprennent les dépôts et cautionnement ainsi que les actifs corporels d'exploitation des entités hors assurance.





En K€	Valeur brute 31/12/2022	Mouvement de Périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mvts	Valeur brute 31/12/2023	Amortissements	Valeur nette 31/12/2023
Dépôts et cautionnements	4 443	7	592	-215		4 827		4 827
Autres immobilisations corporelles	2 817 520	203	235 308	-70 087	3 057	2 986 001	-1 645 052	1 340 949
Actifs corporels	2 821 963	209	235 900	-70 301	3 057	2 990 828	-1 645 052	1 345 776

La hausse des immobilisations corporelles en 2023 est principalement liée à l'entrées dans le périmètre de consolidation de l'UMR et de la SCI Corem Immo (75 716 K€).

#### 3.5.7.2 Autres

En K€	Solde 31/12/2022	Mouvement de Périmètre	Variation	Autres mvts	Solde 31/12/2023
Stocks nets	61 105	57	-325	-107	60 730
Autres actifs	61 105	57	-325	-107	60 730

Les autres actifs concernent les stocks de marchandises du réseau de soins (Livre III) diminués des provisions pour dépréciation associées, soit un total net de 60 730 K€ (les dépréciations des stocks restent non significatives).

# 3.5.8 Comptes de régularisation actif

Ces comptes reflètent les ajustements ou régularisations liées aux écritures d'inventaire, notamment afin de respecter le principe de séparation des exercices.

En K€	Solde 31/12/2022	Variation	Solde 31/12/2023
Primes sur obligations	2 607	-401	2 206
Intérêts et loyers acquis et non échus	75 952	126 837	202 788
Icne - prêts entreprises liées	730	-123	607
Frais d'acquisition reportés	6 712	3 126	9 838
Charges constatées d'avance	16 935	662	17 597
Autres comptes de régularisation - actif	16 286	12 727	29 012
Diff. prix de rbsmt	588 643	34 662	623 305
Total comptes de régularisation actif	707 864	177 490	885 354





# 3.5.9 Fonds propres

# 3.5.9.1 Tableau de variation des fonds propres Groupe

En K€	Fonds d'établissement	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres fonds	Part Groupe	Minoritaires	Total
Fonds propres consolidés 31/12/2021	2 254 224	2 773 382	79 808	-6 749	5 100 666	170 194	5 270 860
Affectation de résultat		79 808	-79 808				
Résultat			112 806		112 806	5 723	118 529
Autres mouvements	-114 931	39 403		110 910	35 382	-9 178	26 205
Fonds propres consolidés 31/12/2022	2 139 293	2 892 594	112 806	104 161	5 248 854	166 740	5 415 594
Affectation de résultat		112 806	-112 806				
Résultat			178 554		178 554	3 043	181 597
Autres mouvements	8 937	-1 273		1 435	9 099	-13 655	-4 556
Fonds propres consolidés 31/12/2023	2 148 230	3 004 126	178 554	105 596	5 436 507	156 128	5 592 635

L'évolution de 188 M€ des fonds propres du Groupe s'explique principalement par :

- Le résultat de l'exercice (+ 179 M€);
- L'intégration d'Esprit Retraire (+ 4 M€);
- La variation des subventions d'investissement (+ 7 M€).

#### 3.5.9.2 Tableau de variation des intérêts minoritaires

En K€	Minoritaires
Fonds propres consolidés 31/12/2022	166 740
Affectation de résultat	
Résultat	3 043
Autres mouvements	-13 655
Fonds propres consolidés 31/12/2023	156 128

La diminution de 10,6 M€ des intérêts minoritaires s'explique principalement par :

- La liquidation de la SCIA-Kerlic (-12,9 M€)
- La part de résultat 2023 (+3,0 M€).





# 3.5.9.3 Contribution des structures aux capitaux propres (part du groupe)

Forme juridique	Structure	Contribution aux Fonds propres groupe en K€
Unions combin	nées relevant du Livre 1 du code de la Mutualité	110 334
Livre 1	UMG Groupe VYV	105 899
Livre 1	MGEN Union	4 435
Unions / Mutu	elles / structures capitalistiques assurance combinées	4 523 675
Livre 2	MGEN	2 315 808
Livre 2	Harmonie Mutuelle	1 609 302
Livre 2	MNT	344 990
SA	MUTEX SA	192 201
Livre 2	Ressources Mutuelles Assistance (RMA)	25 049
SA	UMR	18 056
Livre 2	SMACL	7 166
SA	Parnasse Garantie	6 830
Livre 2	Mare-Gaillard	4 273
Autres entités	rattachées à l'activité d'assurance	18 788
Unions / Mutu	elles/ Autres structures entrant dans le sous palier VYV3	902 758
Livre 3	MGEN Action Sanitaire et Sociale (MGENASS)	115 230
Livre 3	VYV3 Normandie	89 579
Livre 3	VYV3 Centre Val de Loire (VYV3CVL)	83 101
Livre 3	VYV3 Bretagne Sanitaire et Social	71 943
Livre 3	VYV3 Bretagne Paus de Loire Services Biens Médicaux (VYV3PDL-SBM)	66 558
	Autres	476 347
Structures enti	rant dans le sous palier HDS	-10 917
Structures ent	rant dans le sous palier HGO	-26 535
Structures enti	rant dans le sous palier SAFM	-11 585
Structures enti	rant dans le sous palier Hospitalia	-14 503
Structures ent	rant dans le sous groupe Foncière HGO	-11 706
Structures ent	rant dans le sous groupe VYV Invest	-43 803
TOTAL Structu	res combinées et consolidées	5 436 507





#### 3.5.10 Passifs subordonnés

En K€	Solde 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Autres mvts	Solde 31/12/2023
Titres participatifs émis	4 833		-56	-3 150	1 627
Emprunts obligataires subordonnés à durée déterminée	7 594		6 506		14 100
Autres emprunts subordonnés à durée déterminée	25 000				25 000
Autres emprunts subordonnés à durée indéterminée		-19 323	25 628	64 828	71 133
Passifs subordonnés	37 426	-19 323	32 078	61 678	111 860

Ce poste a augmenté de 74 M€. Cette augmentation est liée à l'intégration de l'UMR, qui a des titres subordonnés, souscrits principalement par La Mutuelle Générale, Matmut, MAIF et la FMF.

# 3.5.11 Provisions techniques brutes

En K€	Solde 31/12/2023	Solde 31/12/2022
Provisions d'assurance vie	12 936 205	4 264 769
Provisions pour prestations à payer - vie	496 780	535 088
Provisions pour participation aux excédents et ristournes vie	147 450	40 824
Provision pour égalisation (vie)	88 364	67 111
Autres provisions techniques (vie)	82	21
Provisions techniques vie	13 668 880	4 907 813
Prov. pour cotisations non acquises (non-vie)	33 025	31 720
Provisions pour prestations à payer - non vie	2 417 832	2 272 871
Provisions pour participation aux excédents et ristournes non vie	23 928	15 868
Provisions pour égalisation (non vie)	223 602	173 943
Autres provisions techniques (non vie)	3 678 189	3 714 497
Provisions techniques non vie	6 376 576	6 208 899
Provisions techniques uc	63 933	36 583
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	20 109 390	11 153 295

Les engagements techniques vie représentent 68%; les engagements techniques non-vie 32%.

L'intégralité des provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie et non-vie) est transférable.

Le montant total des écarts de liquidation est de 135 318 K€.

# 3.5.12 Provisions pour risques et charges

En K€	Solde 31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Solde 31/12/2023
Litiges	21 132	8 675	-7 985	747	22 569
Indemnités départ en retraite	148 134	25 671	-35 530	1 091	139 366
Contrôles fiscaux et impôts	179		-18	-161	
Autres	55 105	15 323	-22 627	-31	47 771
Ecarts d'acquisition nets	75 228		-25 766	104 383	153 845
Provisions pour Risques & Charges	299 777	49 669	-91 926	106 031	363 551

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement :

- Les provisions pour litiges pour un montant de 22 569 K€. Sont provisionnés, divers risques tels que des litiges RH, contrôles URSSAF, litiges fournisseurs...
- Les provisions pour indemnités de départ en retraite pour un montant de 139 366 K€.

Les engagements sociaux font l'objet pour une partie des sociétés entrant dans le périmètre de combinaison, d'un engagement hors bilan dans les comptes sociaux. Ces engagements sont comptabilisés dans les comptes





consolidés, conformément à la réglementation. Cette provision couvre à la fois les engagements au titre des indemnités de départ en retraite, les médailles du travail et les engagements de retraite complémentaire, liés aux régimes à prestations définies (article 39 du Code général des impôts).

La baisse constatée sur ce poste provient en grande partie de la hausse du taux d'actualisation qui est passé de 3,16% en 2022 à 3,65% en 2023.

- Les autres provisions pour risques et charges pour un montant de 47 771 K€. Les soldes les plus importants concernent:
  - VYV 3 Ile de France pour 5 363 K€
  - VYV 3 Bretagne Sanitaire et Social pour 5 200 K€
  - VYV 3 Pays de la Loire Pôle Personnes Agées pour 4 775 K€
  - Harmonie Mutuelle pour 3 338 K€
  - VYV 3 Pays de la Loire Pôle Accompagnements et Soins pour 3 325 K€.
- Provisions pour Ecart d'acquisition négatif pour un montant de 153 845 K€.

L'écart d'acquisition négatif correspond à la différence entre la valeur des titres de la société acquise et la quotepart de situation nette. Il est comptabilisé en provisions pour risques et charges et repris linéairement sur une période définie, d'où la diminution du poste d'une année sur l'autre.

#### Il correspond à :

- Un écart d'acquisition négatif sur Mutex S.A. qui est repris sur une période de 15 ans qui s'élève à 56
   420 K€
- Un nouvel écart d'acquisition à la suite de l'acquisition de l'UMR pour 104 383 K€ qui a été repris 6 958 K€ cette année et s'élève donc à 97 424 K€ au 31 décembre 2023.

## 3.5.13 Autres dettes

#### 3.5.13.1 Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance

En K€	Solde 31/12/2022	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2023
Dettes pour dépôt espèces	1 015 655	13 719	3 649	1 033 023
Dettes Assurés	40 914	10 146	10 996	62 056
Intermédiaires d'assurances	6 166	6 859	1 905	14 930
C/C des co-assureurs	80 565	-664		79 901
Autres Tiers	75 693	21 522		97 215
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 218 992	51 582	16 550	1 287 124
C/C cess. & rétrocessionnaires - Autres	307 342	-63 624	35 395	279 113
C/C cédants et rétrocédants - Autres	42 605	-4 001	5 578	44 182
Courtiers de réassurance & aut.intermédiaires	789	-815	255	229
Part des réassureurs dans les P.A.N.				
Dettes nées d'opérations de réassurance	350 736	-68 440	41 228	323 524
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	1 569 729	-16 858	57 778	1 610 649

Les dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 611 M€ et sont essentiellement composées des dettes pour dépôt espèces dont les contributeurs les plus importants sont MNT (551 M€) et Mutex (370 M€).





# 3.5.13.2 Echéancier des dettes des opérations d'assurance et de réassurance

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2023
Dettes pour dépôt es pèces	1 033 023			1 033 023
Dettes Assurés	62 056			62 056
Intermédiaires d'assurances	14 930			14 930
C/C des co-assureurs	79 901			79 901
Autres Tiers	97 215			97 215
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 287 124			1 287 124
C/C cess. & rétrocessionnaires - Autres	279 113			279 113
C/C cédants et rétrocédants - Autres	44 182			44 182
Courtiers de réassurance & aut.intermédiaires	229			229
Part des réassureurs dans les P.A.N.				
Dettes nées d'opérations de réassurance	323 524			323 524
Total	1 610 649			1 610 649

#### 3.5.13.3 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

En K€	Solde 31/12/2022	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2023
Emprunt auprès des établissements de crédit	544 711	35 058	9 036	588 805
Concours bancaires	25 775	40 715	5 097	71 587
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	570 486	75 773	14 132	660 391

Ce poste est essentiellement composé des dettes envers les établissements de crédit (589 M€) et concernent des prêts à taux fixe, des prêts à taux variable et des prêts structurés, afin de financer principalement les immeubles (détenus par des SCI) ou des agencements en lien avec les activités du Livre III.

Les concours bancaires concernent majoritairement Harmonie Mutuelle et les entités du périmètre VYV 3.

## 3.5.13.4 Echéancier des dettes envers les entreprises du secteur bancaire

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2023
Dettes établissements de crédit	73 604	243 953	271 248	588 805
Concours bancaires	71 585	1		71 587
Total	145 189	243 955	271 248	660 391

#### 3.5.13.5 Autres dettes

Le montant des autres dettes pour un montant de 2 898 202 K€ se décompose de la manière suivante :





En K€	Solde 31/12/2022	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2023
Emprunts obligataires non subordonnés	500 001			500 001
Dépôts & cautionnements reçus entités liées	14 946	465		15 411
Dépôts & cautionnements reçus autres	78	108	1 213	1 399
Autres emprunts et dettes assimilés entités liées	568	-241		327
Autres emprunts et dettes assimilés autres	30 135	97 012	12 914	140 060
Emprunts et dettes financières divers	<i>545 728</i>	<i>97 343</i>	14 127	657 198
Dettes personnel et comptes rattachés	208 109	18 790	2 373	229 272
Dettes des organismes sociaux	282 809	2 402	4 305	289 516
Etat et autres collectivités publiques	178 790	59 819	3 805	242 413
Comptes courants des entités liées	11 689	-31 844	38 377	18 222
Créditeurs divers	1 216 603	48 708	28 055	1 293 366
Fournisseurs factures non parvenues	111 499	-6 822	909	105 587
Charges à payer	68 668	-7 604	1 563	62 628
Autres dettes	2 078 168	83 448	79 <b>3</b> 88	2 241 004
TOTAL AUTRES DETTES	2 623 895	180 792	93 515	2 898 202

A noter que les 500 M€ en Emprunts obligataires non subordonnés correspondent à une dette senior émise en 2019 par l'UMG Groupe VYV.

Le poste « créditeurs divers » comporte des montants importants liés aux opérations de mise en pension de titres (« REPO ») ainsi que des dettes liées aux opérations de Gestion pour Compte.

#### 3.5.13.6 Echéanciers des autres dettes

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2023
Emprunts obligataires non subordonnés	1		500 000	500 001
Dépôts & cautionnements reçus entités liées	8 076	1 818	5 517	15 411
Dépôts & cautionnements reçus autres	3	1 396		1 399
Total Dépôts & cautionnements reçus	8 079	3 214	5 517	16 810
Autres emprunts et dettes assimilés entités liées	297	-484	514	327
Autres emprunts et dettes assimilés autres	108 799	13 690	17 572	140 060
Total autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	109 095	13 206	18 086	140 387
Personnel & comptes rattachés	229 269	3		229 272
Sécurité Sociale & autres organismes	289 516			289 516
Etat & autres collectivités publiques	240 065			240 065
Impôts différés passif	2 348			2 348
Comptes courants des entités liées & Autres comptes courants	16 959	69	1 195	18 222
Créditeurs divers	1 211 906	46 317	35 143	1 293 366
Fournisseurs factures non parvenues	105 587			105 587
Charges à payer	62 628			62 628
Total autres	2 158 277	46 389	36 338	2 241 004
Total autres dettes	2 275 452	62 809	559 941	2 898 202

Les autres dettes sont majoritairement à échéance court terme.

# 3.5.14 Compte de régularisation passif

Ces comptes reflètent les ajustements ou régularisations liés aux écritures d'inventaire, notamment afin de respecter le principe de séparation des exercices.





En K€	Solde 31/12/2022	Variation	Autres mvts	Solde 31/12/2023
Amort. des différences sur prix de rembours. à percevoir	87 691		64 084	151 775
Autres comptes de régularisation	72 217	12 998		85 215
Comptes de liaison	-693	-2 409	4 441	1 339
Produits constatés d'avance	18 401	-2 129	124	16 396
Comptes de régularisation	177 615	8 461	68 649	254 725

Les comptes de régularisation passif sont composés :

- Des écritures de retraitement des subventions d'investissement,
- Des comptes de régularisation des sociétés du périmètre (produits constatés d'avance et surcotes).





# 3.6 Notes sur le compte de résultat

# 3.6.1 Produits financiers nets de charges

En K€	Non Vie	Vie	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des placements		293 129	293 129	77 977
Autres produits des placements	146 678	120 998	267 676	95 136
Produits provenant de la réalisation des placements		149 721	149 721	35 561
Ajustement ACAV (plus-values)		4 506	4 506	1 458
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts		-17 880	-17 880	117 480
Autres charges de placements		-79 152	-79 152	-5 176
Pertes provenant de la réalisation des placements		-25 972	-25 972	-38 515
Ajustement ACAV (moins-values)		-744	-744	-8 693
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	146 678	444 606	591 284	275 229

Ce poste correspond à la quote-part de résultat financier allouée au résultat technique.

# 3.6.2 Ventilation des charges par nature des « Autres Activités » et « Autres Activités » Mutualistes »

Charges des autres activités en K€	Solde 31/12/2023	% du total	Solde 31/12/2022	% du total	Variation 2023 / 2022	Variation en %
Achats et charges externes	-1 255 104	38,1%	-1 200 091	38,0%	-55 013	4,6%
Charges de personnel	-1 595 475	48,5%	-1 510 287	47,8%	-85 188	5,6%
Impôts et taxes	-159 008	4,8%	-150 170	4,8%	-8 838	5,9%
Autres charges d'exploitation	-75 550	2,3%	-109 048	3,5%	33 498	-30,7%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-202 851	6,2%	-187 670	5,9%	-15 181	8,1%
Part. salariés des autres activités	-1 996	0,1%	-1 928	0,1%	-68	3,5%

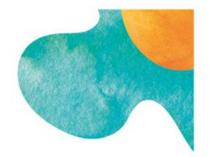
Ce poste est constitué principalement des charges relatives au personnel (y compris le personnel externe inclus dans le poste « Achats et charges externes ») ainsi que les impôts et taxes associés.

# 3.6.3 Résultat exceptionnel

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	8 500	67
Reprise de provisions pour dépréciation exceptionnelles	6 886	7 239
Autres produits exceptionnels	75 298	72 839
Total produits exceptionnels	90 684	80 145
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles	-1 206	391
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-4 987	-10 112
Autres charges exceptionnelles	-36 124	-44 515
Total charges exceptionnelles	-42 317	-54 236
Résultat exceptionnel	48 367	25 909

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.





Le résultat exceptionnel 2023 s'élève à 48 367 K€. Les contributions les plus importantes correspondent à :

Reprise de l'écart d'acquisition négatif Mutex (amorti sur 15 ans): + 18 M€
 Produit exceptionnel lié au dossier Mediator: + 16 M€
 Reprise de l'écart d'acquisition négatif UMR (amorti sur 10 ans): + 7 M€
 Autres (Plus-values de cession d'actifs, amortissement de subvention): + 7 M€

# 3.6.4 Impôts sur les résultats

En K€	Total 2023	Total 2022
Produit (+) / Charge (-)	10tal 2025	10tal <del>2022</del>
IS exigible (dans les comptes sociaux)	-137 923	-20 041
Impôt différé	-13 393	-13 290
- Différences temporaires	14 174	-4 649
- Activation et utilisation des déficits reportables	-26 567	-6 410
- Ecritures de retraitement	-1 003	-2 231
Total	-151 316	-33 331

Seuls les déficits reportables présentant une probabilité d'imputation sur les résultats fiscaux futurs ont fait l'objet d'une activation. A noter que cette année, il y a eu plus d'utilisation de déficits reportables que d'activation, notamment avec 97,5 M€ chez MGEN, générant une baisse des impôts différés actifs de 25,2 M€.

Les déficits fiscaux des entités pour lesquelles les perspectives de résultats à court/moyen terme ne permettent pas la récupération de ces déficits n'ont pas été activés.

Le tableau ci-dessous détaille les déficits fiscaux activés ou pas :

Total 31/12/2023 En K€	Déficits activés	Déficits non activés
Sous-groupe HDS	901	233
Sous-groupe HGO	2 802	39 695
Sous-groupe SAFM	6 512	0
Sous groupe VYV3	1 113	31 186
Groupe fiscal MGEN	0	362 887
Groupe fiscal Hospitalia	0	14 596
Harmonie Mutuelle / Foncière HMFLV	57 882	167 486
UMR	0	23 984
UMG Groupe VYV	0	3 620
Mutuelle Mare Gaillard	0	7 296
SMACL	0	36 543
Sous-groupe VYV Invest	1 452	32 443
EGAS	0	3 715
Total	70 663	723 684





# La preuve d'impôt est détaillée ci-après :

PREUVE D'IMPOT CONSO	31/12/2023	31/12/2022
Résultat Net (part du groupe)	178 554	112 806
Charge / Produit d'impôt	-151 316	-33 331
Intérêts Minoritaires	-3 043	-5 723
Résultat des sociétés mises en equivalence	170	-40 913
Résultat consolidé avant impôts	332 743	192 773
Taux d'impôt theorique	25,00%	25,00%
Charge d'impôt theorique	-83 186	-48 193
Eléments en rapprochement		
Unions / Mutuelles non fiscalisées	-1 072	1 103
Dotation / reprise aux écarts d'acquisition	6 104	4 072
Déficits reportables non activés	-1 792	-46 490
Différences Permanentes (réintegration (-) / déduction (+))	-14 665	65 382
Variation des PV latentes OPCVM, sans impot différé	-50 479	05 382
Crédits d'impôt	8 093	4 705
Incidence du changement de taux pour le calcul des Impôts différés	-518	-355
Impôts différés non comptabilisés sur retraitements / différences temporaires	-9 012	-11 378
Résultat des SCI (transparence fiscale)	1 154	1 785
Autres, régularisations d'IS, autres taux	-5 941	-3 963
Charge / Produit d'impôt comptabilisé	-151 316	-33 331

La variation de la charge d'impôt entre 2022 et 2023 s'explique principalement par :

- L'augmentation du résultat avant impôt, en particulier l'impact du boni de liquidation UMR (52 M€)
- L'augmentation des plus-values latentes sur OPCVM, sur lesquelles aucun impôt différé n'a été comptabilisé (50 M€).

# 3.6.5 Effectif

L'effectif du groupe (entités consolidées) s'élève en 2023 à 43 617 salariés.





# 3.6.6 Informations sectorielles

# 3.6.6.1 Compte de résultat par activité

En K€	Activité Assurance	Activités Soins et Accompagnement	Autres	Consolidé 31/12/2023
Cotisations Emises	7 787 247	0	0	7 787 247
Variation des Cotisations non Acquises	-7 102	0	0	-7 102
Cotisations Acquises	7 780 145	0	0	7 780 145
Produits d'exploitation bancaire	0	0	0	0
Chiffre d'Affaires ou Produits des Autres Activités	48 295	2 529 137	64 244	2 641 675
Autres Produits d'Exploitation	238 111	272 336	3 381	513 828
Produits Financiers Nets de Charges	591 284	0	0	591 284
Total des produits d'exploitation courante	877 690	2 801 473	67 625	3 746 787
Charges des Prestations d'Assurance	-6 812 097	0	0	-6 812 097
Charges ou Produits nets des cessions en réassurance	-48 559	0	0	-48 559
Charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0
Charges des autres activités	-396 392	-2 794 478	-99 113	-3 289 983
Charges de gestion	-1 233 549	0	0	-1 233 549
Total des charges d'exploitation courante	-8 490 598	-2 794 478	-99 113	-11 384 189
Opérations intersectorielles	-15 230	-13 275	28 575	69
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	152 006	-6 280	-2 914	142 812
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	0	-1 271	-80	-1 351
Autres produits nets non techniques	130 011	8 352	4 552	142 914
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	282 017	801	1 558	284 375
Résultat exceptionnel	40 753	7 648	-34	48 367
Impôts sur les Résultats	-145 446	-4 203	-1 668	-151 316
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	177 324	4 247	-143	181 427
Quote-part dans les résultats des ent. mises en équiv.	927	0	-757	170
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	178 251	4 247	-900	181 597
Intérêts minoritaires	-2 151	-196	-696	-3 043
RESULTAT NET (part du groupe)	176 100	4 050	-1 596	178 554

L'organisation des activités entre Assurance, Soins et Accompagnement et Autres est décrite dans le paragraphe 3.2.3.





# 3.6.6.2 Bilan (Actif) par activité

BILAN ACTIF en K€	Assurance	Soins et Accompagnement	Autres Activités	Consolidé 31/12/2023
Actifs incorporels	76 019	103 883	36 900	216 803
- dont écart d'acquisition	0	83 083	30 883	113 967
Placements dans les entreprises d'assurance	23 936 678	-205 909	-123 858	23 606 911
- Terrains et constructions	1 603 462	0	0	1 603 462
- Placts dans les entreprises liées et lien de participat°	843 951	-205 909	-123 858	514 184
- Autres placements	21 311 465	0	0	21 311 465
- Créances/espèces déposées près des entrep.cédantes	177 800	0	0	177 800
Placts représ. les prov° techn.affér.aux contr.en UC	63 762	0	0	63 762
Placements des autres entreprises	166 155	448 805	182 198	797 158
Titres mis en équivalence	26 766	0	3 898	30 664
Part cession.et rétrocession.dans les prov° techn.	1 745 749	0	0	1 745 749
- Provisions techniques Vie	281 620	0	0	281 620
- Provisions techniques Non-Vie	1 464 129	0	0	1 464 129
Créances	2 015 356	801 934	107 600	2 924 890
- Créances nées d'op° d'assurance ou de réassurance	1 014 755	0	0	1 014 755
- Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0
- Créances sur les entreprises du secteur bancaire	565 981	318 316	84 547	968 844
- Autres créances	434 620	483 617	23 053	941 291
Parts des garants dans les engagements en substitution	0	0	0	0
Autres actifs	248 330	1 156 305	1 871	1 406 506
- Immobilisations corporelles	248 288	1 095 617	1 871	1 345 776
- Autres	42	60 688	0	60 730
Comptes de régularisation - Actif	877 179	7 306	868	885 354
Total de l'actif	29 155 995	2 312 324	209 479	31 677 797





# 3.6.6.3 Bilan (Passif) par activité

BILAN PASSIF en K€	Assurance	Soins et Accompagnement	Autres Activités	Consolidé 31/12/2023
Fonds propres Groupe	4 652 797	827 513	-43 803	5 436 507
- Fonds de dotation sans droit de reprise ou capital	1 668 057	227 473	252 700	2 148 230
- Réserves de consolidation	2 807 369	491 663	-294 906	3 004 126
- résultat	176 100	4 050	-1 596	178 554
- Autres fonds mutualistes	1 270	104 326		105 596
Intérêts minoritaires	101 638	46 137	8 353	156 128
- intérêts minoritaires - part dans les réserves	99 487	45 941	7 657	153 085
- intérêts minoritaires - part dans le résultat	2 151	196	696	3 043
Passifs subordonnés	110 233	1 627		111 860
Provisions techniques brutes	20 045 456			20 045 456
- Provisions techniques Vie	13 668 880			13 668 880
- Provisions techniques Non-Vie	6 376 576			6 376 576
Provisions techniques des contrats en unités de compte	63 933			63 933
Engagements techniques sur opérations données en substitution				
Provisions pour risques et charges	231 712	130 029	1 809	363 551
Fonds dédiés	490	75 904		76 394
Autres dettes	4 014 374	1 074 967	79 901	5 169 242
- dettes nées des opérations d'assurance et de ré assurance	1 610 649			1 610 649
- dettes envers les entreprises du secteur bancaire	183 926	465 385	11 080	660 391
- dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire				
- dettes représentées par des titres	500 000	1		500 001
- Autres dettes	1 719 800	609 581	68 821	2 398 201
Compte de régularisation - Passif	-64 639	156 147	163 218	254 725
Total du passif	29 155 995	2 312 324	209 479	31 677 797





# 3.7 Informations complémentaires

## 3.7.1 Evènements postérieurs

L'UMG Groupe VYV ainsi que les maisons du Groupe ont décidé d'engager l'externalisation de l'activité de gestion d'actifs à travers la cession de la société EGAMO, filiale détenue à 64% par le Groupe VYV à travers son véhicule d'investissement VYV Invest, 20% par l'UMR et 16% par MGEN, à un partenaire unique vers lequel serait ensuite transférée l'intégralité de la gestion d'actifs côtés, qu'elle soit réalisée par la société EGAMO ou par des sociétés de gestion externes.

Les Conseils d'administration de l'UMG Groupe VYV ainsi que des maisons du Groupe VYV ont validé les opérations dans leurs instances respectives approuvant ainsi la cession des titres au profit de la société OFI INVEST ASSET MANAGEMENT ainsi que le changement de gestionnaire d'actif qui en résulte lequel a fait l'objet d'une déclaration à l'ACPR au titre de l'externalisation d'activités importantes et critiques.

#### 3.7.2 Evolutions à venir

Néant

# 3.7.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Sur l'année 2023, le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé à 4.776 K€ TTC au titre du contrat légal des comptes sociaux des sociétés consolidées et des comptes consolidés de l'UMG Groupe VYV, ainsi qu'à 394 K€ TTC pour des services autres que la certification des comptes.

Sont compris dans ces honoraires ceux facturés dans le cadre l'audit des comptes consolidés pour un montant de 260 K€ TTC et sont répartis de manière équivalente entre le cabinet Mazars et le cabinet Grant Thornton.



